

Jean-Claude Bodson
**Licenciement
pour « faute grave »**



LICENCIÉ!



Jules Lammens
Vivre à Kisangani

Documents
PCB et énergie

Claude Renard

**Un autoritarisme
insidieux**

Un entretien avec
Albert d'Haenens

**Vulgarisation
ou communication
de l'histoire ?**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

10^{me} année — novembre 1979
Nouvelle série — No 59 (78)

Sommaire

Claude Renard Un autoritarisme insidieux	p. 1
Jean-Claude Bodson Licenciement pour « faute grave »	p. 5
Jules Lammens Comment vit-on à Kisangani ?	p. 12
Un entretien avec Albert d'Haenens A propos de vulgarisation : histoire et communication	p. 20
Documents Le PCB et la politique énergétique	p. 27
En diagonale Pas mort, l'eurocommunisme David Scheinert et les lettres belges	p. 42

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville. Jean Terfve ●

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyrès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Un autoritarisme insidieux

Il est maintenant notoire que les gendarmes de la Brigade de surveillance et de recherche (BSR) se livrent à des enquêtes dans des entreprises pour connaître la liste des travailleurs syndiqués.

Le problème de fond posé par ces enquêtes est politique. Il met en cause les limites dans lesquelles la mission dite de prévention générale de la gendarmerie doit être accomplie. Il met en cause la politique de l'Etat en matière de maintien de l'ordre — une politique qui, plus que toute autre, nécessite un contrôle démocratique attentif.

C'est une question posée le 10 juillet au ministre de l'Intérieur qui, on s'en souvient, a attaché le grelot à ce dossier jusqu'alors fort discret. La réponse que j'ai reçue du ministre Gramme se voulait prudente. Elle n'en a pas moins déclenché des réactions en cascade.

Je rappelle les termes de ma question et de la réponse ministérielle.

« Il nous revient que notamment dans la région anversoise, la gendarmerie a procédé et continue à procéder à des enquêtes dans les entreprises pour connaître la liste de travailleurs affiliés à des organisations syndicales et même de façon plus précise pour être informée de l'organisation à laquelle ces travailleurs sont affiliés. »

De telles pratiques suscitent évidemment de légitimes interrogations quant à leur objet et aux incidences qu'elles peuvent avoir sur le respect des droits syndicaux. »

« Monsieur le ministre peut-il préciser, demande le sénateur communiste :

1. si l'enquête à laquelle se livre la gendarmerie est exécutée sur la base d'instructions qui lui ont été données par le ministre compétent ?

2. quel est le but poursuivi par cette enquête ? »

A quoi le ministre répond :

« La gendarmerie exécute sa mission d'information et d'opérations en matière de maintien et de rétablissement de l'ordre public au profit des autorités légalement investies du maintien de l'ordre en vertu de la loi du 2 décembre 1957 sur la gendarmerie et de l'arrêté royal du 14 mars 1963 portant organisation du service général de la gendarmerie.

» Dans l'exécution de cette mission, la gendarmerie réserve toujours la priorité à la procédure du dialogue pour aborder toute situation de tension sociale. Dans le but de connaître ses interlocuteurs potentiels, la gendarmerie a le souci d'entretenir des contacts réguliers avec les représentants des diverses organisations syndicales et des différentes directions d'entreprises.

» Le renseignement de nature politique n'entre pas dans les attributions de la gendarmerie. Celle-ci se borne donc, dans sa mission de prévention générale, à recueillir les informations nécessaires à l'exécution de ladite mission. »

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que des témoignages contredisent les propos lénifiants de M. Gramme. Un chef d'entreprise anversois, M. Marcel Bartholomeus, de la firme « Delta-Automatics », interviewé par le quotidien « De Morgen », confirmait le 21 août, que les gendarmes étaient venus lui demander des listes de syndiqués.

Ce témoignage patronal était gênant pour le chef de cabinet du ministre qui, trois jours auparavant, avait affirmé (au même journal « De Morgen ») qu'« en aucun cas, la gendarmerie ne demande des listes de syndiqués ». M. Janssens, ancien chef des polices du royaume promu chef de cabinet, ajoutait : « Nous voulons seulement avoir une vue d'ensemble de la situation pour déterminer combien de gendarmes il convient d'envoyer en cas de conflit ».

Invité à commenter le témoignage de M. Bartholomeus, le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur parla de « bavures », laissant entendre qu'un excès de zèle tout à fait localisé avait été commis par les membres d'une brigade.

Las ! Il y eut d'autres brigades et d'autres bavures.

Dans le courant du mois de septembre, d'après le quotidien « La Wallonie », la gendarmerie s'est rendue dans deux entreprises de Malmédy, Utamino et Intermills, ainsi que dans une entreprise de Paliseul, la firme Devilca. Elle a demandé qu'on lui indique, outre le taux de syndicalisation, les noms des délégués syndicaux et des conseillers d'entreprise. Ayant appris la chose et ayant fait part de leur émoi à la direction, les travailleurs de Devilca se sont

entendu répondre qu'il s'agissait d'un simple « contrôle de routine ». Bavure de routine ?

Dans un certain nombre d'entreprises, notamment en Flandre, la question des enquêtes de la BSR a été posée au Conseil d'entreprise. Les délégués ouvriers ont demandé aux représentants patronaux d'être avisés de toute tentative de démarche de ce genre, si elle s'effectuait dans l'entreprise.

Ces mandataires ouvriers ont raison de ne pas traiter l'affaire par le mépris. Elle mérite d'autant moins le mépris qu'elle ne peut être dissociée d'autres indices inquiétants.

Le 15 septembre, une manifestation est organisée à Bruxelles par le comité pour la libération de Michel Graindorge. Elle est autorisée par la commune de Saint-Gilles. Au mépris des prérogatives communales, la gendarmerie prétend fouiller les participants à la manifestation. A l'heure actuelle, on ignore encore de qui émanaient les instructions données aux gendarmes : personne n'en a assumé la paternité. Mais ces instructions étaient pour le moins choquantes.

Dans l'affaire Graindorge elle-même, et indépendamment de la personnalité de l'avocat poursuivi, on n'a pas manqué d'être frappé par un certain acharnement du Parquet, par la multiplication des perquisitions et des inculpations. Tout cela tranche de manière spectaculaire avec le laxisme observé par exemple à l'égard du Front de la jeunesse ou du VMO. De nouveau, le problème n'est pas individuel ou ponctuel, il est politique.

Politique aussi l'orientation donnée à un « scénario » de manœuvre militaire à Turnhout. Le scénario en douze points simulait, au départ d'une montée soudaine du chômage, l'explosion de grèves et manifestations que les fantassins de la caserne de Turnhout étaient chargés de réprimer. Il est à peine besoin de souligner que la responsabilité politique du ministre de la Défense nationale est engagée dans pareille opération, au caractère antipopulaire, anti-ouvrier et antisyndical.

D'autres éléments encore alimentent l'inquiétude des démocrates.

N'existe-t-il pas un lien entre les enquêtes effectuées par la gendarmerie dans des entreprises et l'utilisation des systèmes informatiques de la gendarmerie et de la police judiciaire, dont la déclaration gouvernementale a annoncé l'intégration maximale ? Les « Cahiers marxistes » ont déjà évoqué la complexité du problème de société que représente l'utilisation de l'informatique. Je voudrais rappeler qu'il n'existe toujours pas en Belgique de loi sur la protection de la vie privée. N'est-ce pas une raison supplémentaire pour se défier de l'usage de l'informatique par la gendarmerie ? Au demeurant, on peut s'interroger sur l'usage fait des listes de syndiqués, dûment dressées et répertoriées dans certains services publics pour le paiement de primes syndicales.

L'autre élément, ou si l'on veut, l'autre dimension du dossier, c'est la Communauté économique européenne. L'enquête sur les syndiqués n'est-elle pas un fragment d'une enquête beaucoup plus vaste à laquelle sont associés des services de police étrangers ? Ne se trouve-t-on pas ici en présence d'un réseau « européen »,

où s'active le groupe Trevi, et qui compte beaucoup sur la mise en place d'un espace judiciaire européen ?

M. Gramme nous a déclaré que le renseignement de nature politique n'entraîne pas dans les attributions de la gendarmerie. Mais où commence à proprement parler la sphère de la politique « pure » dans les processus complexes et enchevêtrés de la vie sociale d'un pays développé ? C'est à juste titre que l'hebdomadaire « Combat » a fait observer que « le renseignement sur l'appartenance syndicale constitue une information politique au sens large, car un projet de société sous-tend l'action des organisations syndicales ». Aujourd'hui, en raison de la crise que nous vivons et du caractère structurel de cette crise, toute revendication socio-économique tend nécessairement à revêtir une portée politique.

Nous récusons la résignation devant un autoritarisme d'autant plus insidieux qu'il utilise l'informatique et se drape dans un drapeau « européen ».

C'est ce qui justifie l'appel à la vigilance des citoyens lancé par le parti communiste et d'autres forces démocratiques.

CONFERENCES DU CERCLE DU LIBRE EXAMEN

MARDI 13 NOVEMBRE 1979 A 20 H 30

Auditorium Ferrer (2215)

6, avenue Héger — 1050 Bruxelles

Max WASTERLAIN

Directeur général de l'A.D.E.P.S.

LE SPORT :

LIBERATION OU ASSERVISSEMENT

Le sport

est-il ou peut-il être un instrument politique ?

Membres : 50 F — Non-membres : 70 F

JEUDI 6 DECEMBRE 1979 A 20 H 30

Auditorium Ferrer (2215)

6, avenue Héger — 1050 Bruxelles

Maxime RODINSON

écrivain

Professeur à l'Institut des Hautes Etudes à Paris

EST-CE LA REVANCHE DE L'ISLAM ?

Le poids politique

et culturel de l'Islam dans les pays du Tiers-Monde

Membres : 50 F — Non-membres : 70 F

Licenciement pour « faute grave »

Dramatiques, les licenciements frappent chaque jour des dizaines voire des centaines de travailleurs et de travailleuses. Pourtant, la Belgique se classe parmi les pays les plus riches du monde. Les bénéficiaires de certaines sociétés anonymes restent substantiels, et de l'aveu même de la Kredietbank, « très satisfaisants » par exemple du côté des banques, des compagnies d'assurance-vie, des entreprises de distribution. Animées par la rage du profit, les grosses sociétés sacrifient sans vergogne et en toute liberté les travailleurs dont elles ne peuvent tirer temporairement assez de bénéfices.

EN TOUTE LIBERTE

En toute liberté : en effet, le gouvernement se montre généreux en subventions, détaxations et autres avantages financés par la collectivité, mais il se garde d'assortir ces cadeaux de conditions, notamment en matière de garantie du volume de l'emploi. Les propositions communistes à ce sujet n'ont même pas fait l'objet d'un débat parlementaire. Le patron est libre d'engager et de licencier collectivement et individuellement son personnel : cette liberté, à odeur faisandée d'exploitation, fait partie de l'idéologie qui soutient la domination du capital.

Au niveau du droit social collectif, peu de choses ont été accomplies pour garantir un droit à l'emploi, celui-ci étant inconciliable avec le droit d'exploiter. Les rigueurs de la perte d'emploi ont cependant été adoucies par la législation sur le chômage, sur les fermetures d'entreprises, sur les licenciements collectifs. Ces conquêtes ouvrières ont souvent été arrachées par la lutte, et leur

respect ou leur simple maintien exige un combat incessant. D'autre part, il ne faut pas oublier certaines luttes ouvrières qui ont contraint le patronat à garantir un certain nombre d'emplois lors d'une décision de fermeture (c'est le cas pour la raffinerie anversoise RBP), ou l'ont empêché de licencier (c'est le cas aux ACEC). Ces aspects relatifs aux licenciements collectifs feront l'objet d'une analyse dans une prochaine livraison des *Cahiers marxistes*.

Sur le plan du droit social individuel, le droit de licencier sans aucun motif moyennant préavis — c'est-à-dire information préalable — de quatre semaines pour un ouvrier et de trois mois en principe pour un employé constitue la base du pouvoir patronal de licencier. L'invocation de la faute grave permet le licenciement sur l'heure, sans préavis ni indemnité.

LE LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE

« A la porte sur l'heure, sans préavis ni indemnité ! ». Glaciale, la voix du patron résonnait dans le bureau où il avait fait venir son ouvrier. Celui-ci, décontenancé, voulait au moins savoir pourquoi cette décision et réclamait une explication.

« La lettre recommandée suit », ajouta le patron, qui s'énervait devant l'insistance de l'ouvrier. Et comme le licencié était toujours là, le patron saisit le téléphone et appela la police. Les forces de l'ordre, rapidement sur les lieux, invitèrent sans ménagement l'ouvrier à quitter l'usine. En sortant entre deux policiers, il comprit qu'il ne pourrait plus jamais rentrer dans cet atelier où il travaillait depuis plusieurs années. Sans travail, sans revenus, humilié, meurtri, il s'éloigna lentement.

Ce bref récit n'est pas extrait d'un roman; il s'agit d'une histoire vraie dont le Conseil de prud'hommes (ancêtre du Tribunal du travail) s'est occupé. Car l'histoire eut une suite judiciaire... La lettre recommandée annoncée par le patron révéla enfin à l'ouvrier sa faute grave : il avait abandonné une machine à laquelle il travaillait habituellement. Il était assurément en tort — une machine non surveillée peut s'abîmer, provoquer un accident. Mais la faute était vénielle et la sanction terrible. Plus tard, beaucoup plus tard, le tribunal estima que la faute grave ne pouvait être retenue parce que, dans le cas d'espèce, le patron n'avait subi aucun préjudice. L'ouvrier obtint son indemnité de *dix jours* de salaire, parce qu'il avait *quinze ans* d'ancienneté (cela se passait avant 1973).

En quoi cette dérisoire indemnité, obtenue au terme d'une difficile intervention judiciaire, répare-t-elle la dignité blessée, le coup porté au respect de la personne humaine ? Le licenciement — brutal, primitif — est une réalité que beaucoup ignorent. La facilité avec laquelle les patrons peuvent priver d'emploi les travailleurs, la faiblesse des sanctions en cas d'abus patronal indiquent le chemin qui reste à parcourir pour arriver à la reconnaissance d'un véritable droit au travail.

DROIT ET IDEOLOGIE

La faute grave est le motif qui rend totalement et immédiatement impossibles les relations contractuelles entre parties (1).

(1) Extrait du rapport — Sénat de Belgique, 258/1977-1978, N°2, page 86.

La faute grave (2), ce peut être l'abandon d'une machine, une critique au sujet de l'entreprise, le défaut d'envoi d'un certificat médical, une absence d'un jour — bien que dans chacun de ces cas, aucun préjudice n'a été porté à l'entreprise.

Faute grave encore, une arrivée tardive, l'incompétence d'un jeune travailleur, l'absence de moins d'un jour, une insubordination, le défaut de renouvellement d'un certificat médical — même chez un travailleur ayant une grande ancienneté dans la firme.

Faute grave, certaines négligences liées à l'état de grossesse de la salariée.

Fautes graves, des centaines de fautes graves... rendant « immédiatement et totalement impossibles les relations de travail »... Nous ne sommes pas seuls à être frappés par la disproportion entre « la faute » et ses conséquences. Voici en quels termes un sénateur interrogeait récemment le ministre du Travail et de l'Emploi à cet égard.

« En droit social, tout motif grave et la résiliation qui s'ensuit sont assortis sans la moindre différenciation des mêmes sanctions sociales :

- licenciement dans délai de préavis, ni indemnité;
- perte d'ancienneté;
- perte du droit de rechercher un nouvel emploi avec maintien de la rémunération;
- perte de la protection de la maternité;
- perte des indemnités en cas de fermeture de l'entreprise;
- retenue illimitée sur la rémunération;
- perte de la protection pour les membres du conseil d'entreprise et les délégués syndicaux;
- la clause de non-concurrence produit ses effets;
- perte de l'indemnité d'éviction (représentant de commerce);
- perte des droits à l'assurance-groupe.

N'estimez-vous pas qu'il conviendrait de mettre fin à ces « automatismes » et qu'en tout cas, à côté des conséquences directes qui en découlent, une décision ad hoc devrait être prise chaque fois ?

N'estimez-vous pas que la jurisprudence conclut trop rapidement à l'existence de motifs graves ? »

Réponse du ministre : le motif grave justifie la résiliation immédiate du contrat, la disparition du lien contractuel et entraîne automatiquement une série d'effets. Un tel automatisme est inévitable et contribue à la sécurité juridique ».

Quand plusieurs mois ou plusieurs années plus tard, un tribunal déclare que le patron a invoqué à tort la faute grave, le travailleur continue à subir l'automatisme des conséquences, exigées par « la sécurité juridique ». Le juge lui accorde ce qui passe pour son dû : vingt jours de salaire calculés sur la rémunération de l'époque pré-

(2) Chaque cas de faute grave a fait l'objet d'un jugement du tribunal du travail — références complètes dans « Le licenciement pour faute grave » de Jaulle et Jadot, page 186.

cédant la faute grave (pour un ouvrier de moins de vingt ans d'ancienneté). Il ne viendra pas à l'idée du juge de sanctionner un licenciement arbitraire par l'obligation de réintégrer le travailleur qui en est victime; le législateur n'a pas prévu cette solution, dira le juge dans le meilleur des cas.

Et c'est vrai que le législateur a refusé de prévoir cette mesure, encore en 1978. Le rapport préalable aux projets de loi sur le contrat de travail indique qu'un membre de la commission compétente s'en est inquiété. Ce commissaire a demandé « s'il ne faudrait pas instaurer une telle règle (de réintégration) dans le droit belge en matière de licenciement ». « Cela donnerait certainement, a-t-il ajouté, une plus grande stabilité d'emploi et favoriserait assurément l'harmonisation du droit belge au niveau européen » (3). La réponse du ministre se passe de commentaires :

« La sanction de réintégration se heurte sur le plan des principes aux objections suivantes : les rapports de confiance qui doivent exister entre l'employeur et le travailleur n'existent plus après une tentative de licenciement; le refus de l'employeur de réintégrer le travailleur se résoud dans le paiement de dommages-intérêts. » (3)

On notera que le groupe parlementaire communiste a déposé une vingtaine d'amendements au projet de loi.

A ce niveau de la réflexion, constatons :

1. le caractère pénible, voire dramatique ou odieux du licenciement pour faute grave;

2. les futilités invoquées par le patron pour priver d'emploi sur l'heure le travailleur;

3. le refus des princes qui nous gouvernent de jeter un coup d'œil sur les réalités, et singulièrement sur l'insécurité dans laquelle vivent les travailleurs, quand n'importe quoi peut passer pour une faute grave;

4. l'hypocrisie de ces mêmes princes couvrant d'un manteau idéologique leur attitude de soutien au patronat, par le biais de la « sécurité juridique » et des dommages-intérêts.

Le ministre le dit, les patrons le font, le juge dit le droit et le travailleur reçoit son indemnité. Réintégration, connaissent pas. A force de l'entendre répéter, on finit par le croire...

DES CHANGEMENTS

Il serait présomptueux d'affirmer que les temps changent, mais la réalité ne peut être ignorée. La nouvelle loi sur les contrats de travail — qui concerne tous les salariés et appointés — était à peine entrée en vigueur, en juillet 1978, que dans le sillage des élections sociales, des textes nouveaux étaient publiés, concernant les conseils d'entreprise et les comités de sécurité, y compris le statut des délégués qui y siègent. A ce sujet, une nouveauté : le patron qui veut invoquer une faute grave contre un délégué doit d'abord demander au tribunal d'en constater l'existence. D'autre part, l'indemnité à payer en cas de licenciement illicite est dissuasive.

(3) Rapport du Sénat, cité plus haut.

On peut déjà citer ici deux cas récents où la faute grave a été invoquée, mais où il y a eu réintégration.

En juin 1979, G... V... se présente aux portes de l'entreprise où il travaille, accompagné du permanent syndical et de quelques camarades. Le patron l'attend, le laisse entrer et le travailleur rejoint son service. Une victoire vient d'être remportée : G... V... est réintégré après deux mois de bataille juridique. C'est une première sociale.

G... V..., délégué au Comité de sécurité et d'hygiène, entendait exercer la mission sociale pour laquelle il avait été mandaté. L'employeur ne partageait pas ce point de vue. Il mit le délégué en demeure de faire son travail et de ne pas s'occuper de l'hygiène. Comme G... V... s'obstinait à accomplir sa mission, le patron demanda au tribunal de constater la faute grave, à savoir le refus d'exécuter un ordre. Et en attendant la décision du juge, le patron refusa à GV l'accès de l'entreprise. Le tribunal puis la Cour de travail décidèrent cependant, après de longues joutes oratoires — même quand l'absence de faute grave est patente, il faut se battre vigoureusement devant le tribunal pour l'en convaincre — qu'il n'y avait pas de faute grave dans le chef de GV. Le délégué réintégré poursuit actuellement ses activités de travailleur et de membre du CSH dans l'entreprise.

En juillet 1979, S... V..., déléguée au Comité de sécurité et d'hygiène dans un centre médical est réintégrée dans ses fonctions. En réalité, elle était surveillée depuis plusieurs mois par son patron. Un dossier avait été constitué contre elle par la direction, sur base d'une accumulation de faits à première vue impressionnante (un catalogue d'absences pour maladie). Restait à frapper le grand coup : une absence de courte durée servit de prétexte. Le patron demanda au tribunal de reconnaître la faute grave de SV et refusa l'accès du centre à l'employée. Le dossier patronal était épais, mais il contenait une erreur de procédure. Le tribunal dut constater la nullité de la requête. A ce moment, le patron devait réintégrer SV ou lui payer une indemnité assez importante. C'est la première solution qui prévalut, et la déléguée réintégrée poursuit ses activités dans le centre.

La nouvelle procédure apporte donc des éléments de protection contre le licenciement pour faute grave, qui n'existaient pas précédemment : obligation pour l'employeur de faire reconnaître la faute par le tribunal; indemnité renforcée pour le délégué licencié illicitement (deux, trois ou quatre ans de rémunération, augmentée d'une indemnité égale à la durée du mandat — soit encore plusieurs années de rémunération); rapidité de la procédure.

Soit dit en passant, les deux cas cités sont évidemment authentiques... sauf les initiales, que nous avons inventées. Il serait en effet regrettable que le patron les identifie et en profite pour leur faire payer les frais de la liberté d'expression. Qu'il nous suffise de signaler l'aventure d'un travailleur, victime d'un accident du travail, interviewé par la TV dans le cadre d'une émission sur la réparation des accidents. Le lendemain de son passage sur écran, il était licencié. La Belgique n'est-elle pas un pays de libertés ?

Une remarque encore, ou plutôt un rappel : des délégués ont déjà été réintégrés en dehors de toute procédure légale, au prix

d'une action collective et unie des travailleurs. Ainsi, en 1973, les délégués de Brassico qui décident de refuser la prestation d'heures supplémentaires sont licenciés sur l'heure. Mis devant le fait accompli (c'était de surcroît le temps des vacances) les travailleurs de l'entreprise réagissent et se croisent les bras. Le patron refuse de céder, les délégués restent à la porte. Plusieurs entreprises alertées, proclament leur solidarité : là aussi, c'est la grève. Mais le patron de Brassico ne veut rien entendre. C'est devant l'extension du mouvement à l'ensemble de la région que finalement, il décide de réintégrer les délégués. Sans cette large solidarité, les délégués licenciés n'auraient eu qu'à s'adresser au tribunal du travail, et dans le meilleur des cas, le juge leur aurait accordé quelques dollars de plus...

RELATIONS IMPOSSIBLES ?

La loi nouvelle favorise donc la réintégration du délégué au Conseil d'entreprise ou au Comité de sécurité et d'hygiène, tout en organisant la dissuasion du patron. L'employeur n'est cependant pas obligé de réintégrer le délégué si le tribunal ne constate pas la faute grave. Le pouvoir patronal subsiste intact; aucune force de l'ordre ne peut intervenir pour réintégrer obligatoirement un travailleur. Cependant, si l'employeur refuse le maintien en service, il doit payer. Et le prix à payer est assez élevé pour que la faute grave qui, on s'en souvient, rend impossibles les relations contractuelles, devienne supportable, n'empêche plus rien. Les relations de travail impossibles deviennent possibles. La confiance ébranlée coûte vraiment trop cher : elle sera maintenue !

La faute grave n'est donc pas tellement grave. Un obstacle présenté comme insurmontable s'évanouit : si la liquidation de la marchandise-travail est vraiment trop coûteuse, on la garde.

On aperçoit ainsi la valeur relative de certains arguments juridiques, fortement imprégnés d'idéologie. L'argument de l'impossibilité de maintenir au travail un travailleur coupable d'une faute grave, est de ceux-là. L'évolution sociale, le poids des luttes ouvrières ont pour effet d'écailler — sinon de lézarder — leur façade idéologique. Les cas de réintégration — par le combat syndical comme à Brassico, ou sur base de la nouvelle loi — montrent la fragilité des justifications « traditionnelles ». Ils sont des jalons dans l'évolution du droit.

On nous permettra pour éclairer davantage la part d'idéologie dans le droit, d'évoquer deux exemples extérieurs au droit social.

Au moment où Lénine écrit « L'impérialisme, stade suprême du capitalisme », les puissances coloniales invoquent encore « la mission sacrée de civilisation » dont elles seraient chargées. Le terme est repris dans l'article 22 du Pacte de la Société des Nations, partie I du Traité de Versailles, 28 juin 1919. Aujourd'hui, évoquer « la mission sacrée de civilisation » n'est plus de mise. Certes, le régime colonial proprement dit est révolu. La domination impérialiste qui pèse cependant encore sur le destin de bien des peuples recourt à des notions plus modernes : on parle plus volontiers de l'aide et de la coopération au développement.

Au Zaïre, en Centrafrique, le propos recouvre souvent la recherche de profit.

Second exemple. Au XIXe siècle, un notable libéral pouvait proclamer sans faire sourire : « Pourquoi ce Palais de Justice est-il immense ? Parce que la justice belge est universelle. Pourquoi est-il magnifique ? Parce qu'il appartient à tous, au plus humble salarié comme au prince opulent; l'un et l'autre y entrent avec les mêmes droits, avec la même confiance, avec la certitude d'une même justice ». Ces propos datent de 1883. N'est-il pas évident que plus personne n'oserait les prononcer aujourd'hui ?

Comment vit-on
à Kisingani ?

Est-ce que l'on vit bien à Kisingani ?
C'est une question que l'on se pose souvent.
Mais la réponse n'est pas simple.
Car tout dépend de ce que l'on entend par là.
Si l'on parle de la situation matérielle,
il est difficile de répondre.
Car les conditions de vie sont très variables.
Cependant, si l'on parle de la situation sociale,
il est évident que la situation est difficile.
Car les habitants de Kisingani
sont confrontés à de nombreux problèmes.
Ces problèmes sont liés à la situation économique
et sociale du pays.

ERRATUM

Dans notre article sur le travail à temps partiel, paru dans le numéro précédent des C.M., on pouvait lire, en haut de la page 5 : (...) « avec un salaire *brut* de 10.800 F par semaine, on comprend que le patron y trouve son profit et que les femmes résistent avant d'accepter ! » C'est naturellement 10.800 F *par mois* qu'il faut lire (il s'agit du salaire d'un emploi à mi-temps dans un grand magasin, en 1977).

Nous prions les lecteurs de bien vouloir nous excuser de cette erreur.

Comment vit-on à Kisangani ?

En nous fondant sur une étude réalisée à Kisangani, avec le concours de l'Institut national de statistique du Zaïre et le Centre de recherche interdisciplinaire pour le développement de l'éducation (CRIDE), nous voudrions éclairer les conditions de la vie quotidienne dans une grande ville du Zaïre. Kisangani constitue en effet le troisième pôle de développement du pays. Là comme ailleurs, se pose un problème que constatait l'éditorialiste de Zaïre-Afrique (mai 1979, p. 260) : il n'y a plus aucun rapport entre le salaire minimum légal et le minimum vital. Le salaire minimum légal est totalement insuffisant pour assurer le simple maintien en vie du travailleur et de sa famille. Alors, comment vit-on à Kisangani ?

QUELQUES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Si le traitement des données disponibles a exigé de la part des chercheurs une vigilante prudence — étant donné notamment que l'entité urbaine de Kisangani a fort évolué depuis 1938 et surtout depuis 1960 — il est possible de dégager des chiffres disponibles quelques constatations.

1. Comme toutes les villes du Zaïre, la population de Kisangani s'est développée très rapidement depuis 1944, avec une accélération marquée en 1960, au moment où tombent les entraves administratives opposées par le colonisateur à l'immigration urbaine. En vingt ans, la population triplera, passant de 105.000 en 1959, à 300.000 en 1978.

2. Le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de

femmes adultes qui accusait avant l'indépendance un fort déficit de femmes, se renverse après la rébellion de 1964-65 et laisse apparaître un excédent important de femmes (de douze à quinze mille) ce qui constitue une caractéristique importante de la population de Kisangani jusqu'en 1976. Cette situation de déséquilibre due à la guerre civile a exercé pendant dix ans une influence considérable sur la condition de la femme et sur l'institution du mariage dans une ville qui sera réputée pour son grand nombre de divorces, d'unions libres et de femmes libres.

3. A partir de 1976, la croissance démographique descend en dessous des prévisions et devient même négative. La crise économique qui a accru la mortalité générale et infantile et les débuts d'un exode urbain expliquent ce phénomène. Il est probable d'ailleurs qu'une partie de la population qualifiée d'urbaine en 1979, est en réalité flottante. Elle passe une partie de l'année en milieu rural pour y cultiver des champs de produits vivriers et alimenter le marché urbain.

Ce phénomène de désurbanisation absolue (exode urbain et augmentation anormale de la mortalité) et relative (population urbaine flottante, vivant d'une activité purement agricole) révèle déjà l'ampleur de la crise économique subie par la ville.

Autre constatation : entre 1974 et 1978, la répartition de la population par zones se modifie sensiblement. La zone de Kabondo regroupe 19% de la population de la ville en 1970, passe à 32% du total en 1974, rétrograde en 1978 à 20%. Par contre, la zone de Tshopo passe de 44.305 habitants en 1974 (14%) à 77.425 en 1978 (26%) : elle devient le centre dynamique de la ville, qui a ainsi changé de physionomie.

Au total, au 31 décembre 1978, la population active potentielle, c.-à-d. adulte, représente 140.000 unités. Si on ne prend en compte que les hommes, on obtient le chiffre de 67.213. C'est par rapport à cet effectif de travailleurs potentiels que doivent être appréciés les chiffres de l'emploi masculin à Kisangani.

L'EMPLOI SALARIE

Si nous nous bornons à n'évoquer que l'emploi salarié, c'est parce qu'à ce sujet des statistiques de rémunérations plus ou moins rigoureuses ont pu être rassemblées. Ce n'est pas le cas pour les travaux non salariés. Mais il est évident que la plus grande partie de la population active masculine et féminine est occupée à des travaux non salariés. Nous avons déjà indiqué l'extension prise depuis la crise par la culture des produits vivriers en milieu urbain et périurbain. Le petit commerce et les métiers occasionnels se sont aussi fort développés. Ils sont parfois cumulés avec une occupation salariée. Enfin, il y a un certain nombre d'artisans indépendants plus ou moins stabilisés.

Ceci dit, comment cerner l'emploi salarié ?

Il résulte d'enquêtes de l'Institut national de statistiques, de données fournies par l'Hôtel de ville de Kisangani, et d'une étude de 1972 sur les budgets ménagers, que le volume global de la population active salariée est relativement stable : 21.834 en 1952,

21.873 en 1959, 23.820 en 1972, 18.835 en 1979. Même avec une marge de 10 % d'erreurs, une constatation s'impose : le volume de la population ne détermine en aucune manière à Kisangani le volume de l'activité salariée. Alors que la population a sextuplé, l'activité salariée a décréu. C'est que Kisangani ne possède aucun facteur de développement économique autonome.

Les indications chiffrées dont on dispose pour l'emploi salarié dans le secteur primaire (agriculture, pêche, carrières, exploitation du bois) font état d'un taux de 3 % (par rapport à l'ensemble de l'emploi salarié) en 1979. On peut admettre que ce taux, nettement inférieur aux quelque huit pour cent enregistrés avant 1960, ne tient pas compte du retour généralisé de la population urbaine vers certaines formes d'exploitation agricole.

Le secteur secondaire (bâtiment, industries alimentaires, transports, production d'eau et d'électricité, garages, menuiserie, constructions métalliques...) s'est développé jusqu'en 1955, puis a connu un certain ralentissement de 1956 à 1959. Il a été le plus touché par les crises et les événements qui ont frappé le Haut-Zaïre depuis 1960. En 1972, l'emploi salarié secondaire était tombé à 4.400 unités contre 10.324 en 1959, passant ainsi de 47,2 % à 19 % du total de l'emploi salarié. Une seule entreprise, la SOTEXKI, créée en 1973, intervient pour 1.500 unités dans le secteur en 1979. Sans cette firme, l'emploi serait tombé au tiers de ce qu'il était en 1959, alors que la ville ne comptait que 105.000 habitants !

Quant au secteur tertiaire, qui totalise 65,6 % de l'emploi salarié, il faut y distinguer deux types d'activité : commerce et banque d'une part, enseignement, administration et armée d'autre part. Le premier est jusqu'à un certain point soumis aux impératifs de la rentabilité. Le second peut se développer sans tenir compte de la rentabilité globale, ou de la productivité des titulaires d'emploi. Le parasitisme, la faible productivité et même l'absence complète d'utilité ne sont sanctionnés d'aucune manière directe, si ce n'est par l'inflation de la monnaie nationale et l'endettement public.

Commerce : sous la période coloniale, la récession économique entraînait ipso facto une baisse de l'emploi dans ce secteur, où la part du total de l'emploi salarié passe de 24,7 en 1952 à 18,2 en 1959. Par contre, la libéralisation de l'activité économique après 1960 et son africanisation partielle entraînent un gonflement spectaculaire de l'emploi commercial : en 1972 il représente près de 40 % du total de l'emploi. La vocation essentiellement commerciale de Kisangani ressort de ce chiffre. Par ailleurs, les activités commerciales seront particulièrement touchées par les mesures de zaïrianisation et de nationalisation de 1973-74. Quelques entreprises arrêtent leur activité ; certaines licencient une partie du personnel salarié pour alléger leurs coûts ; d'autres enfin préfèrent avoir recours à une main-d'œuvre non salariée afin d'éviter l'application de la législation du travail. Ceci se traduit par une diminution de l'emploi salarié dans le secteur banques et commerce de 9.160 unités à 2.947.

Quant à l'emploi dans les services publics, s'il est relativement stable entre 1952 et 1959, il double presque entre 1960 et 1972 et s'accroît encore en 1979 malgré la crise. On aboutit en 1979 à la situation suivante : exactement 50 % de l'emploi salarié est concentré dans les activités non productives du tertiaire, contre 31 %

dans l'ensemble du secteur secondaire. L'enseignement à lui seul représente 20,3 % du total de l'emploi salarié (1).

Ces chiffres sont déjà éloquentes, mais il ne faut pas oublier que sur un total de 67.212 hommes adultes valides en 1978, il n'y en a que 18.835, soit 28 %, occupés dans un emploi salarié.

Une enquête entreprise durant le 1er semestre 1979 par l'Institut national des statistiques révèle par ailleurs (ou confirme) que la structure de l'emploi est dominé par la SOTEXKI et par onze entreprises de taille moyenne (200 à 500 travailleurs). Elles représentent 46,7 % du total de l'emploi recensé.

La même enquête indique la répartition suivante (pour 4.639 travailleurs) en matière de qualification :

- manœuvres — 825 unités, soit 18 %
- manœuvres spécialisés — 986 unités, soit 21 %
- semi-qualifiés — 1.336 unités, soit 29 %
- qualifiés — 695 unités, soit 15 %
- hautement qualifiés — 406 unités, soit 9 %
- maitrise — 258 unités (232 nationaux et 26 étrangers), 6 %
- cadres — 133 unités (67 nationaux et 66 étrangers), 3 %.

L'échantillon utilisé par cette étude de l'INS totalisait 4.639 travailleurs sur 12.000 environ, soit 39 % de l'ensemble.

LES SALAIRES

Il nous faut d'abord examiner l'évolution du salaire minimum légal. Une augmentation de 20 % a été acquise en 1976, une seconde, de 30 % a eu lieu en avril 1979. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, à Kisangani, le manœuvre ordinaire gagne 20,41 zaires par mois, le manœuvre spécialisé 25,56 z. par mois, tandis que le travailleur hautement qualifié, à l'autre bout de l'échelle, a un salaire trois fois plus élevé : 62,3 z. par mois. On notera qu'au salaire de base s'ajoutent les allocations familiales de 2,42 z. par mois, par enfant à charge.

Une information sur les salaires effectifs nous est fournie par une enquête récente (mai-juin 79) de l'INS auprès de 62 entreprises de Kisangani qui totalisent 4.639 travailleurs.

Catégorie de salaire mensuel en Zaires	Manœuvre	Manœuvre spécialisé	Semi-qualifié	qualifié	Haut. qualifié	Total	%
15 - 25 Z.	118	122	1			241	6
26 - 50 Z.	725	878	1.047	132	7	2.789	72
51 - 75 Z.		25	288	387	81	781	20
76-100 Z.				23	37	60	2
TOTAL	843	1.025	1.336	542	125	3.871	10

On constate que 78 % des travailleurs gagnent moins de 51 z. par mois, et que 98 % d'entre eux gagnent moins de 76 z. Le salaire

(1) Les 3.824 personnes employées dans l'enseignement se répartissent comme suit : 2.199 dans l'enseignement primaire et secondaire, 1.625 dans l'enseignement supérieur (Campus, Institut supérieur pédagogique et Institut de formation des cadres de l'enseignement primaire).

minimum demeure donc une norme qui n'est dépassée sensiblement que pour un petit nombre de travailleurs.

Et dans la fonction publique ? Voyons d'abord la situation des fonctionnaires, qui a été très nettement améliorée par l'augmentation d'avril 1979 : en effet cette augmentation oscille autour de 100% pour presque tous les grades et emplois. L'huissier voit son salaire de base passer de 30 à 72 z. La tension salariale qui était déjà faible (8,6 entre huissier et directeur) est encore réduite (7,2). L'imposition étant fortement progressive, la tension n'est plus que de 4,8 après l'impôt. D'après la division régionale du budget à Kisangani, le salaire net (primes comprises et impôt déduit) d'un agent auxiliaire de 2^{ème} classe s'élèverait à 128,8 z. contre 529,8 z. pour un directeur, soit une tension de 1 à 4 environ, ce qui est peu.

On peut se poser deux questions à l'égard des nouveaux barèmes d'avril. En créant une profonde disparité entre le secteur public et le secteur privé, on a détérioré relativement la situation des ouvriers et des paysans par rapport aux fonctions tertiaires, ce qui risque de diminuer encore la capacité de production de l'économie. Par ailleurs, en réduisant une tension salariale déjà faible, on favorise parmi les fonctionnaires les catégories les moins productives et les plus nombreuses, tandis que pour les catégories supérieures, l'incitation à accepter des revenus illicites est renforcée.

Ces deux remarques portent, faut-il le souligner, sur les incidences économiques des mesures prises et non sur leur caractère social, car de ce point de vue, l'augmentation était pleinement justifiée. Il semble même que certains grands parastataux de Kinshasa aient augmenté les salaires de leur personnel de 200 à 300 %, contrairement aux instructions des experts du Fonds monétaire.

Deux mots à propos des rémunérations dans l'enseignement. Si on tient compte des indemnités, la rémunération des enseignants du supérieur est relativement élevée par rapport aux barèmes des fonctionnaires de l'Etat. Par contre, dans l'enseignement primaire et secondaire, le niveau est nettement plus bas que celui des fonctionnaires ayant le même diplôme, tandis que les possibilités de promotion et d'augmentation de salaires sont extrêmement réduites. La profession enseignante est une des moins considérées.

PRIX ET NIVEAU DE VIE

Reste à voir ce que signifient ces diverses rémunérations en termes de pouvoir d'achat concret.

Il résultait déjà d'une enquête sur les budgets ménagers, effectuée par J. Houyoux en 1972, que 70 % des dépenses familiales étaient consacrées à l'alimentation. L'essentiel de l'alimentation à Kisangani est d'ordre végétal : féculents et légumes représentent en moyenne 70 % du poids des aliments consommés. L'enquête de J. Houyoux conclut à l'existence de nombreuses carences nutritionnelles.

La détérioration profonde du niveau de vie entre 1972 et 1979 a dû modifier la structure des budgets ménagers, c'est-à-dire la répartition des dépenses entre les différents postes. Un déplacement a dû s'opérer des dépenses non alimentaires vers les dépenses d'alimentation, et parmi celles-ci vers les aliments les moins coût-

teux. Les carences en protéines décelées par Houyoux en 1972 ont dû s'accroître.

A défaut d'enquête budgétaire en 1979, il a fallu se contenter d'un relevé des prix de détail des principaux produits de consommation courante, en juin 1979 à Kisangani, en notant leur évolution depuis sept ans. Ce relevé a porté non seulement sur les produits alimentaires, mais sur le logement, les transports, l'habillement, les loisirs, la santé (2).

C'est surtout depuis 1974 que l'augmentation des prix est sensible. Parmi les augmentations les plus faibles, on notera les prix de deux produits importés, le pain (multiplié par 6,2) et le sel (multiplié par 5). Par contre les prix des aliments essentiels produits localement comme les carottes de manioc, les chikwangués, la farine de maïs, le riz, l'huile de palme sont multipliés par plus de quinze ! La viande de bœuf voit son prix multiplié par 14, le sucre par 12. En ce qui concerne les produits pétroliers — pétrole et essence, multipliés respectivement par 85,7 et 37,5 — on notera que la hausse est sans commune mesure avec la hausse des prix mondiaux. Pour rappel, le salaire minimum a été augmenté de 20 % en 1976 et de 30 % en avril 1979, soit de 50 % en cinq ans.

La hausse des prix de détail est de loin supérieure à la baisse de la valeur du zaïre sur le marché des changes. Elle est en partie la conséquence de la désorganisation totale des circuits intérieurs de distribution, en partie le résultat de la baisse de la production locale des biens vivriers. La rareté réelle ou artificielle régnant sur la plupart des marchés permet en effet toutes les spéculations.

L'enquête budgétaire de 1972 a établi que le nombre moyen de personnes à charge par ménage est de 6,6 à Kisangani et que les dépenses moyennes pour un ménage de cette taille s'élevaient à 28,60 z. par mois.

Les mêmes ménages, s'ils avaient voulu conserver le volume de leur consommation, devraient dépenser en 1979 de 6 à 10 fois plus, pour compenser la hausse des prix; ils devraient donc disposer d'un revenu familial de 200 à 300 zaïres par mois. Nous savons par ailleurs que les salaires n'ont augmenté que de 50 % et que la hausse des salaires mensuels (78 %) se situe entre 15 et 50 zaïres !

Prenons quelques exemples concrets.

Le travailleur qui gagne 25 zaïres par mois et qui pourrait consacrer tout son salaire aux biens alimentaires obtiendrait avec son salaire, 22,5 kg de chikwangués ou 10 pains de 1 kg ou 11 kg de riz; mais il devra choisir un de ses achats et nourrir toute sa famille pendant un mois avec cette quantité. Cela donnerait pour un ménage de 6 personnes par exemple, 330 gr de pain par jour, soit 55 gr de pain par personne, ou 125 gr de chikwangué, ou 60 gr de riz.

Ces chiffres sont absurdes car personne ne peut survivre avec de telles quantités et pourtant ils sont fondés sur les prix et les salaires effectifs et ils ne tiennent même pas compte d'autres dépenses inévitables (vêtement, logement, impôt, etc.). Même en ga-

(2) La mesure des «loisirs» est prise par les dépenses en journaux, cinéma, match de football; celle de «la santé», par les dépenses en aspirines, vermouth, nivaquine ainsi que le droit d'entrée à l'hôpital.

gnant 50 zaïres, un travailleur responsable d'un ménage, ne pourrait que doubler les quantités d'aliments, ce qui est encore bien en dessous du minimum vital absolu.

Si on considère les biens non alimentaires, on aboutit à des résultats encore plus surprenants : un travailleur dépensera un mois de salaire s'il veut s'acheter une chemise ou une paire de sandales; deux mois de salaire pour acheter un pneu de vélo ou un pantalon bon marché ou une pièce de wax local; 12 mois pour une pièce de wax importé; 3 ans pour un vélo, etc...

Que conclure de la confrontation de ces chiffres ?

Tout d'abord que le niveau de vie, déjà fort bas en 1972, a dû s'effondrer entre 1974 et 1979. Pour un certain nombre de familles le revenu familial — et non seulement le salaire du chef de famille — est descendu largement en dessous du minimum vital ce qui a provoqué une forte hausse de la mortalité et de la morbidité; d'autres ont échappé à cette déchéance en retournant partiellement ou totalement en milieu rural; d'autres encore ont compensé les diminutions du pouvoir d'achat de leurs salaires par des moyens de fortunes : travail de la femme et des enfants, prostitution, vols et détournements, heures supplémentaires ou cumuls de plusieurs occupations, extension des cultures familiales, etc.

Pour la plupart enfin il y a eu révision de la structure des dépenses, c'est-à-dire abandon des dépenses non strictement nécessaires à la survie et concentration sur les produits alimentaires les moins chers. C'est la raison pour laquelle les maternités, les dispensaires, les hôpitaux sont sous-employés, la nuptialité est en baisse ainsi que la production des brasseries, etc. Tous ces types de dépenses ne sont plus à la portée de la masse de la population.

Il faut ajouter qu'une minorité a réussi à profiter de l'inflation : commerçants de gros et de détails, transporteurs routiers, propriétaires de maison ou d'appartements; fonctionnaires corrompus qui contrôlent un point des circuits économiques. Cette fraction très restreinte de la société urbaine a redistribué une partie de ses revenus par le biais de la solidarité familiale et clanique; une autre partie a été investie dans le secteur immobilier à Kisangani. Ces deux types de dépenses ont eu un impact favorable sur le niveau de vie d'une fraction de la population et permettent de comprendre en partie le mystère de sa survie.

Bref, l'étude réalisée à Kisangani fait surgir deux questions fondamentales :

1. — Comment la masse de la population de Kisangani peut-elle survivre physiquement ?

2. — Pourquoi une partie d'entre elle accepte-t-elle de travailler contre une rémunération qui a perdu toute relation tant avec la valeur du produit du travail qu'avec le coût de la survie de la force de travail ?

En d'autres termes, le salaire d'un travailleur de cette ville zaïroise ne lui permet ni de se reproduire, ni de survivre. Alors, pourquoi travaille-t-il ?

Quelques constatations nous tiendront lieu de réponse provisoire, en attendant que des enquêtes sur le terrain en autorisent de

plus valables. Ces quelques constatations procèdent des données statistiques.

1. — A Kisangani, l'accroissement de la population active potentielle n'a pas eu d'incidence sur le développement des activités productives. On constate au contraire le mouvement inverse. La ville apparaît non pas comme le lieu où l'on va chercher du travail, mais comme un refuge contre les conséquences de la crise.

2. — La contradiction entre déclin des activités économiques et accroissement de la population se traduit d'abord par une hausse du chômage. Celui-ci menace le niveau de vie de la fraction active qui est obligée de supporter un nombre croissant de personnes à charge; mais peu à peu (à partir de 1973) la vie économique se dérègle : les prix haussent brutalement, les rémunérations tombent en dessous du minimum vital, la chasse aux revenus complémentaires (double travail, détournements, exactions, vols, prostitution) prend le pas sur le travail régulier; et finalement une partie de la population est acculée à un retour complet ou partiel au milieu rural. Un chiffre illustre le phénomène de désurbanisation : entre 1972 et 1979 l'accroissement démographique accuse un déficit de 140.000 unités par rapport à une prévision des experts !

3. — La hausse des prix à partir de 1974 constitue un phénomène qui n'est pas seulement explicable par l'inflation générale. Profitant de la désorganisation des marchés de biens de consommation, les commerçants nationaux ont développé des mécanismes de spéculation leur assurant des profits exceptionnels sur des quantités relativement faibles. Pourquoi ont-ils opté pour les profits liés à la spéculation et non au volume de leurs activités ? Ce comportement mériterait d'être étudié en fonction des conditions économiques et sociales générales. La corruption des circuits commerciaux n'est peut-être que la réplique inévitable des mécanismes de corruption installés dans tous les rouages de la vie publique et qui a reçu le nom de « mal zaïrois ».

4. — Les rémunérations professionnelles n'ont plus aucun rapport — nous l'avons vu — avec le minimum vital, ni dans certains cas avec la productivité du travail. Comment de telles conditions de travail peuvent-elles être instaurées, justifiées et légalisées par toutes les instances responsables depuis les experts internationaux du Fonds Monétaire qui se sont opposés à plusieurs reprises à des hausses de salaires jusqu'aux syndicalistes responsables de la défense des intérêts des travailleurs ? Comment ne pas voir que cette asphyxie des classes productives compromet les intérêts et même la survie de toutes les autres classes de la population ?

5. — Malgré ces contradictions apparemment insurmontables, la majorité de la population survit et s'accroche au milieu urbain. Des enquêtes spécifiques devraient analyser l'impact social de la crise économique et les comportements des acteurs sociaux face à cette crise : comment chaque ménage réussit à doubler ou tripler le revenu professionnel principal pour atteindre le minimum vital ? Qu'elles sont les modifications apportées à la vie sociale et culturelles ? Quelles sont les attentes ? Ou les refuges au désespoir ?

Il y a assurément là un large terrain de recherches et d'enquêtes dont l'intérêt déborde, et de loin, Kisangani et même le Zaïre.

A propos de vulgarisation : histoire et communication

Dans un entretien avec Christian Dupont (C.M. février 1979 - n° 52), Robert Devleeschouwer nous a fait part d'une série de points de vue sur l'enseignement et la vulgarisation de l'histoire.

Albert d'Haenens, professeur à l'Université de Louvain et animateur du Centre de Recherches sur la Communication en Histoire (C.R.C.H.), a exprimé le désir de pouvoir réagir à ce texte. Comme on le verra, c'est l'occasion pour A. d'Haenens — qui s'entretient ici avec Jean Puissant — d'affirmer les principes qui fondent ses activités et ses engagements.

Les propos qui suivent touchent non seulement à la « vulgarisation », terme que d'ailleurs il récuse, mais aussi à la place et au rôle de l'historien dans la société. Ils ne manquent pas d'intérêt au moment où l'histoire dans l'enseignement secondaire connaît une crise grave avec la réduction des plages horaires à 32 heures/semaine, et devrait y être défendue avec fermeté. C'est également l'occasion de réfléchir à l'avenir de l'histoire et des historiens.

J.P. — *Quelles sont tes remarques à l'égard du texte de R. Devleeshouwer et quelles sont tes options dans ce domaine ?*

A.d'H. — Pour mon collègue de Bruxelles, l'histoire devrait toucher un maximum de personnes de manière à ce que celles-ci en tirent des leçons, des enseignements et des réflexions grâce auxquelles elles pourraient exercer plus complètement leurs activités politiques (C.M. 52 — février 1979 — p. 27). En fait, R. Devleeshouwer vise l'*histoire-récit* et, à aucun moment, ne traite de l'histoire comme science, comme sémantique rétrospective, comme recherche de sens des traces de ce qui s'est passé. C'est par l'histoire comme pratique scientifique, qu'il importe d'entamer, me semble-t-il, tout débat sur l'utilité et la fonction historiennes. Avant d'être un récit, l'histoire est pratique scientifique qui consiste à dégager le sens des traces constitutives de nous-mêmes et de nos environnements.

La plupart, sinon tous les historiens, mènent le débat sur leur métier et sa fonction sociale, dans cette confusion. A cela, je réagis fortement en prônant une plus grande préoccupation théorisante, l'urgence de l'élaboration d'un langage-outil, et l'alternance constante entre pratique et théorisation considérées comme pôles de vérification réciproque. Voilà trois exigences : indispensables à la mise au point d'un outil épistémologique et technique plus adapté; indispensables aussi à la perception plus claire de ce que fait l'historien.

J.P. — *Cette absence de réflexion théorisante n'est-elle pas liée au contenu et à la formation intellectuelle de notre enseignement supérieur ? N'est-ce pas différent dans les pays voisins, en France, en Angleterre ?*

A.d'H. — Non. Là aussi, il y a très peu de réflexion théorisante. Chez les historiens, d'où qu'ils soient, il n'y a rien de comparable à ce qu'on trouve, par exemple, chez les linguistes ou les sociologues.

J.P. — *A quoi attribues-tu cette différence ?*

A.d'H. — C'est à partir de leur structure mentale, de leur personnalité globale, de leur psychologie, de tout ce qui constitue leur façon de sentir et de se comporter que les historiens choisissent leur métier et son objet. Ce qui les attire intuitivement, c'est l'impression d'avoir affaire, lorsqu'il s'agit du passé, à des éléments concrets et définitivement établis, d'instaurer une relation entre eux et des réalités d'autant plus concrètes à leurs yeux qu'elles ont eu lieu, qu'elles leur semblent désormais figées quant à leur teneur et leur signification. Les historiens sont réticents à une réflexion abstraite sur des réalités dynamiques et ouvertes; ils se sentent mal à l'aise dans des démarches de type épistémologique.

J.P. — *Il y aurait donc, en histoire, une différence sui generis par rapport à d'autres disciplines, la sociologie, par exemple ?*

A.d'H. — Souvent, ceux qui ont choisi de devenir historiens, ont eu des problèmes d'identification et de relation au réel. Ils optent pour le territoire de l'histoire parce qu'ils sont convaincus que là, au moins, ils auront affaire à une réalité concrète, figée une fois pour toutes : aucune dynamique de changement ne pourra ici les surprendre et les inquiéter.

J.P. — *Selon toi, l'histoire aurait donc un accrochage fondamental au réel qui la différencie des autres sciences humaines.*

Mais revenons-en au texte de R. Devleeshouwer. Pour celui-ci, c'est surtout l'histoire-interrogation qui compte, l'histoire qui nous permet de nous interroger sur la signification et les fondements de notre société, c'est une histoire utile.

A.d'H. — Je récusé le terme de *vulgarisation* parce qu'il porte récit et qui se vérifie d'ailleurs à propos de toute information considérée comme scientifique. J'insisterais sur le fait que toute information scientifique sur une réalité n'épuise pas cette réalité. L'approche scientifique de la réalité n'est qu'une des façons de la connaître un peu mieux, de la maîtriser davantage.

J.P. — *Qu'en est-il de la communication, ton principe fondamental ? En quoi est-ce différent de la vulgarisation ?*

A.d'H. — Je récusé le terme de *vulgarisation* parce qu'il porte en lui toute une conception d'hierarchisation de la vérité, de l'accès à la vérité. La signification, le sens, même vulgarisé, d'un objet est unique et imposé par le vulgarisateur.

Dans la communication, il y a place pour une signification qui s'élabore, de façon dynamique et ouverte, entre les acteurs, les partenaires, qui interviennent dans l'échange : la communication est échange, dialogue. Il s'agit de donner les moyens et l'occasion au plus grand nombre de nos contemporains, de procéder à ces échanges, à ces dialogues qui débouchent chaque fois sur leur vérité.

J.P. — *Deux problèmes se posent alors : les moyens de la communication et ses objectifs. Moyens traditionnels ou non. R. Devleeshouwer fait la distinction entre moyens de communication de masse (medias) et enseignement. Tu tentes d'élaborer des outils de communication différents.*

A.d'H. — Je constate que la pratique historique, ce que j'appellerais l'histoire officielle, la communication pratiquée habituellement et officiellement par les historiens, se vit essentiellement en termes de relation scolaire. Celle-ci est structurée par la sanction : les points à l'examen et le diplôme. Je dis souvent à mes étudiants avec qui je souhaite instaurer une relation démocratique : « Ne vous faites pas trop d'illusions ; je ne m'en fais pas trop, non plus. Allons aussi loin que possible dans l'application des règles d'une relation démocratique. Mais sachez qu'en fin de compte, je reste le maître du jeu puisque c'est moi qui donne les points. Ce qui, pour vous, est essentiel dans la mesure même où vous venez chercher un diplôme. Le jour où vous renoncerez à celui-ci, il sera possible d'instaurer une relation véritablement démocratique ».

Heureusement, on peut vivre la communication en histoire en d'autres termes que scolaires. Ce sont précisément ceux-là que, depuis plusieurs années, je tente, avec mes amis et collaborateurs, d'explorer de façon systématique.

J.P. — *La manière dont tu décris ta pratique historique est fort une histoire de l'homme pour l'homme et peu une histoire des groupes d'hommes ou des sociétés.*

A.d'H. — Je ne pense pas qu'on puisse concevoir le groupe sans avoir une attention pour les éléments constitutifs de ce groupe. Tout en admettant que l'ensemble est aussi autre chose que la somme des entités individuelles qui le constituent. Je ne conçois pas l'homme et la femme comme des éléments isolés, autonomes. C'est impensable.

J.P. — *Ce qui est important pour R. Devleeshouwer, ce ne sont pas tellement les hommes (ils apparaissent peu dans son texte), mais les structures, c'est-à-dire des traces qui ne sont pas exprimées. On trouve rarement des traces de structures fondamentales et d'évolutions structurelles d'une société. Elles font l'objet d'une élaboration postérieure à l'analyse des traces.*

A.d'H. — *Ce qui est prioritaire dans la réalité, c'est la dimension signifiante de la réalité. Ce par quoi j'ai prise sur elle. Ce qui est perceptible, sensible, directement présent. Ce sans quoi je ne me poserais même pas la question des structures.*

J.P. — *Il y a ici un démarquage complet avec R. Devleeshouwer. Ce que tu viens d'exprimer est capital pour tes pratiques de communication.*

A.d'H. — *Je vois, en effet, la pratique historique comme sémantique rétrospective, comme outil indispensable pour accéder à la connaissance, à la compréhension, à la signification de la réalité qui me constitue et qui m'environne. Pour moi, l'objet de l'histoire, comme science, ce n'est pas le fait, c'est la trace, ce qui subsiste d'une réalité révolue. Il faut donc dégager la signification de cette trace. Cette pratique sémantique est en grande partie reconstitution d'un contexte révolu, d'un original perdu, d'un itinéraire de traditions qui mène de ce qui subsiste de l'original perdu jusqu'à mon environnement, ma réalité contemporaine. Ma pratique historique étant pratique sémantique sur la trace, démarre d'abord dans ma contemporanéité. Je ne m'occupe du passé que dans la mesure où il en subsiste quelque chose de présent en moi ou autour de moi et qui m'interpelle d'une quelconque façon. Cela concerne donc tout le monde. Nous n'existons d'ailleurs en grande partie que parce que nous sommes constitués de traces.*

C'est ce qui légitime le souci de donner au plus grand nombre les moyens d'accéder à la possibilité de comprendre, et donc de mieux maîtriser, cette part de la réalité qui est constituée de traces (de ce qui (s')est passé) et qui est précisément celle qui fait l'objet de la pratique historique. Tenter de la comprendre, c'est procéder à une pratique sémantique, sémantique de la trace, sémantique rétrospective. Il s'agit de donner à nos contemporains les moyens de procéder à ce type de sémantique. En rompant avec les pratiques historiques traditionnelles, à la portée seulement de quelques-uns. En déscolarisant, en détextualisant et en déperiodisant la pratique historique.

J.P. — *Dans « déscolariser » y a-t-il le « détruisons l'école » d'Illitch ?*

A.d'H. — *Je ne dis pas qu'il faille détruire l'école. J'estime toutefois qu'il y a lieu d'instaurer, ou de privilégier davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, d'autres lieux d'échange que le lieu scolaire.*

Il y a une série d'objets qui ont été écartés de la pratique historique, du fait même que celle-ci se pratiquait essentiellement en milieu scolaire. Ou qu'elle se faisait essentiellement sur la base de traces écrites et pour la communication écrite. Ou qu'elle se pratiquait dans le cadre d'une périodisation qui ne tient compte que d'un seul type de temps et de rythme d'évolution, ceux de l'histoire politique.

La Révolution Française, par exemple, ne signifie rien du tout comme rupture, notamment au niveau de la quotidienneté. En matière de quotidienneté, de vie matérielle, je dirais que la fin de l'Ancien Régime se situe bien plus en 1945 qu'en 1789. Lorsque je m'intéresse au boire, au manger, à la façon dont l'homme soigne le corps, je n'ai que faire des cadres de périodisation classique. Il faut donc que je rompe avec eux; ce qui implique la transgression du territoire des collègues, le renoncement à la reconnaissance sociale et officielle de ma compétence, l'absence d'outils de recherche et d'analyse mis au point par périodes et secteurs classiques.

J.P. — Tu rejoins là, la perspective de ceux qui ont proposé l'enseignement rénové.

A.d'H. — Oui. C'est dans ce sens-là qu'il faut se diriger. Tout en s'attendant à pas mal de réticences et de freinages. Il est d'ailleurs intéressant de voir qui s'y oppose et pour quelles raisons.

J.P. — Il y a là un gros débat. Dans le milieu académique, au niveau de la formation historique des jeunes, de leurs connaissances, on reproche à ce projet la disparition d'un cadre général et de la chronologie. R. Devleeshouwer, selon moi, lui reprocherait, en outre, de se préoccuper de l'accessoire et, en adoptant une division différente de l'histoire, ne pas permettre de dégager les fondements des systèmes économiques, sociaux, idéologiques, pas plus que ne le permettrait l'histoire politique ancienne !

A.d'H. — Les éléments constitutifs de la quotidienneté — le temps, l'espace, le corps, le groupe — me semblent si peu accessibles ! J'ai eu l'occasion d'analyser, sur la longue durée, la quotidienneté monastique, un microcosme particulièrement bien documenté en matières de traces. J'en ai acquis la conviction que ce qui constitue objectivement l'homme, le groupe, l'évolution de l'un et l'autre, est fondamentalement structuré par ce qui se vit de façon récurrente, en termes de quotidienneté.

J.P. — Soit. Mais changer l'objet de la pratique historique ne signifie pas nécessairement qu'il y ait communication.

A.d'H. — Dans le cadre d'une pratique historique à la portée de tous, l'historien cesse d'être le juge du passé, de ce qu'ont fait les hommes qui nous ont précédés. Il devient essentiellement documentaliste, spécialisé dans la conservation des traces. Leur identification, leur classement, leur mise à disposition. Il devient aussi compétent en matière d'animation de groupe : il cesse d'être sédentaire et timide et se préoccupe désormais d'aider individus et groupes dans la construction de leurs passés.

J.P. — Cela entre effectivement dans une évolution contemporaine. Mais cela concerne des groupes relativement restreints : groupes sociaux, idéologiques, groupes locaux, villages ou quartiers. Il y a incontestablement, à l'heure actuelle une demande dans ce domaine. Même la gendarmerie éprouve aujourd'hui le besoin d'écrire son histoire. Il est nécessaire pour cela que l'historien soit accepté, intégré.

A.d'H. — Effectivement. Il n'est plus juge mais homme de service, au service de ses contemporains, individus ou groupes qui s'adressent à lui, à ses compétences.

J.P. — Nous avons contourné le problème important des moyens de communication de masse (bien que, là aussi, il y ait une cer-

taine évolution vers une spécialisation s'adressant à des groupes plus restreints : TV communautaire, radios libres, périodiques spécifiques, etc.). Les connaissances moyennes qu'ont nos contemporains du passé, de l'histoire, leur vient de plus en plus de l'image, cinéma ou TV. Ces reconstitutions se font souvent indépendamment des historiens ou avec leur participation secondaire, comme techniciens de la décoration. A quelques bonnes exceptions près, heureusement; « 1788 » par exemple.

A.d'H. — Aujourd'hui, l'historien classique, officiel, est discrédité au sein de la société globale. Il doit à nouveau se faire accréditer. Ce qui est d'ailleurs vrai pour toutes les sciences humaines. Et pour l'université.

L'historien doit montrer à ses contemporains que la pratique historique n'est pas ludique, ni marginale, ni passe-temps pour ceux qui ont un certain goût, un certain temps, certains moyens. Il s'agit, en fait, d'une démarche fondamentale qui nous concerne tous, au même titre que la capacité de lire et d'écrire, ou celle de conduire une voiture.

J.P. — *Il me semble qu'on a abandonné R. Devleeshouwer. Dans son texte, il a été extrêmement sage, un peu lénifiant même. Contrairement à ce qu'il affirme au début de son entretien avec C. Dupont, il considère que l'histoire a une valeur en soi et que tout ce qui peut amener à l'intérêt pour l'histoire est bénéfique. Il valorise même, de manière très nuancée il est vrai, tous ceux qui y conduisent, y compris Castelot, Jo Gérard, parce qu'une fois que ce type d'intérêt est né, on peut être en quelque sorte touché par la grâce. R. Devleeshouwer donne l'impression que parce qu'il accepte et qu'il dit que l'historien doit accepter de se montrer sur le théâtre, sur les planches, il s'agit pour lui d'un effort de vulgarisation. Ce qui, en fait, n'est qu'un simple déplacement géographique de son discours. Cela ne remet pas en question son attitude, la manière dont il appréhende les choses, dont il les manie et les communique.*

A.d'H. — La communication d'un savoir est, à mes yeux, une articulation fondamentale du modèle qui rend compte de la production même de cette information. Elle structure et « travaille » cette information, au même titre que les autres articulations du modèle, parmi lesquelles je citerais la problématique, l'heuristique, l'interprétation, la réinsertion contextuelle.

(L'entretien s'est prolongé ensuite sur des projets précis de création d'un produit, différent du livre relié, rassemblant documents iconographiques, explicatifs, bandes sonores, que l'utilisateur peut classer, composer, sans être tenu par l'ordre imposé par l'auteur d'un livre).

J.P. — *Pour conclure, et apporter ici brièvement mon sentiment. Autant je suis fondamentalement d'accord avec R. Devleeshouwer quant à la nécessité de dégager les structures profondes et le plus souvent non explicites des sociétés et de leur évolution afin de les comprendre et donc de les faire comprendre à l'ensemble des citoyens, autant l'approche de A. d'Haenens me semble également indispensable.*

La responsabilité et l'engagement de l'historien se situent à deux niveaux : politico-social pour l'historien marxiste, socio-cultu-

rel pour l'historien en général. En cela il ne diffère pas fondamentalement de n'importe quel scientifique, si ce n'est sur un plan majeur, celui de la communication. Sa discipline, beaucoup plus que la physique, par exemple, constitue une part considérable de la culture de masse. Engagement et responsabilité sont donc pour lui d'autant plus nécessaires que le terrain est encombré, et souvent de manière contestable sinon consternante. En cela, « la vulgarisation » — la communication — est une nécessité. Elle doit tendre à démontrer, à découvrir au sens premier du terme, les structures de l'évolution des sociétés.

Comment y parvenir le plus justement et le plus efficacement ? On a tendance à les expliquer en choisissant plus ou moins bien l'objet de la démonstration mais le plus souvent en dehors de l'acteur de l'histoire. Il s'agit de réconcilier des individus, des groupes avec leur propre histoire, de leur offrir la possibilité de l'utiliser comme une matière vivante, utile au loisir mais surtout à leur vie, à leur pratique sociale, politique, culturelle, psychologique.

Personnellement, il me semble plus adéquat d'y parvenir en utilisant la progressivité de l'enseignement primaire, c'est-à-dire partir du particulier vers le général plutôt que l'inverse : partir de l'étude de la famille, du milieu professionnel, social, géographique pour élargir peu à peu son horizon. De même, à partir d'un événement précis, d'une famille, d'un destin individuel, d'un village, d'un quartier ou même d'un monument, il est possible de parvenir, en mettant en œuvre les sources, les « traces » correspondantes, les souvenirs, la mémoire collective, à reconstituer une réalité sociale plus vaste, englobante, à réintégrer l'individu ou le groupe dans sa propre histoire, l'amener à (re)découvrir sa place dans l'histoire générale et de là, enfin, lui rendre la conviction et le désir de participer à son étude (nous sommes tous des historiens potentiels) mais aussi à sa réalisation quotidienne (nous sommes tous les acteurs de l'histoire en train de se faire).

Les propos cités ici susciteront certainement beaucoup de réflexions nécessaires et utiles. Des réactions aussi, parfois épidermiques, devant un langage différent. C'est certain. Sur un point, en particulier, je réagirai immédiatement : l'effaçage systématique de la division du travail, souhaité par A. d'Haenens. Suffit-il de supprimer l'examen et le diplôme pour instaurer une relation démocratique entre spécialiste, formé dans une certaine voie, et citoyen ? La relation démocratique implique-t-elle d'ailleurs le rejet de toute appréciation, de tout jugement, de tout contrôle de capacité dans le processus de formation ?

De même, faire de l'enseignement ou du chercheur un simple documentaliste (sans aucune connotation péjorative ou restrictive : qui fournit les documents demandés par celui qui les utilise), n'est-ce pas contradictoire avec le concept même de formation ? Si la modestie doit être de rigueur, il est nécessaire que les capacités acquises au cours de longs efforts et aux frais de la communauté puissent se manifester au maximum.

Le rêve serait d'être tous maçons et de construire chacun sa maison, d'être tous historiens et de connaître tous notre passé... Mais c'est un rêve !

Le PCB et la politique énergétique

Le Comité central du Parti communiste de Belgique réuni à Bruxelles le 13 octobre 1979, a discuté et approuvé le rapport élaboré par le groupe de travail en matière de politique énergétique.

Le Comité central est d'avis que les options gouvernementales en matière de politique énergétique sont basées sur des prévisions élaborées par les groupes privés dès 1974 et ne tiennent aucun compte de la réduction importante de la consommation énergétique prévue depuis lors.

Il constate un suréquipement et un surinvestissement, source de gaspillages et de prix élevés pour la consommation domestique.

Le Comité central propose par conséquent l'arrêt de la construction des centrales Doel IV et Tihange III, ainsi que l'arrêt de la participation belge aux projets européens de surrégénérateurs; il se prononce également pour une révision de la décision gouvernementale concernant le LNG-terminal à Zeebrugge.

Afin d'éviter la politique du fait accompli et afin de permettre un véritable débat dans le pays et au Parlement, le PCB propose de bloquer en tout cas toute décision en matière d'infrastructure énergétique pendant la législature en cours.

Dans la perspective d'une nationalisation démocratique, il se prononce pour la mise sous contrôle public du secteur de l'énergie. Il propose la création d'un consortium public de l'énergie adapté dans ses structures aux besoins spécifiques des régions et donc aux exigences d'une régionalisation démocratique.

Le Comité central est favorable à la transformation de l'Institut supérieur de sciences nucléaires en institut pluridisciplinaire de sciences énergétiques.

Le groupe de travail qui a préparé cette session du comité central du PCB a élaboré plusieurs notes. C'est à partir de ces matériaux — et du débat qu'ils ont suscité au sein du groupe — que Jef Turf, vice-président du PCB a rédigé son rapport au comité central ().*

Nous publions ci-après, à titre documentaire, deux de ces notes : Pierre Joye aborde les problèmes de la stratégie pétrolière mondiale et de la politique énergétique en Belgique, Pierre Gillis ceux du nucléaire.

NOTES SUR LA STRATEGIE PETROLIERE ET LA POLITIQUE ENERGETIQUE

Jusqu'au début des années 1970, le monde a vécu avec l'idée que le pétrole existait en quantités très abondantes et à un prix très bas.

Pendant la phase de croissance rapide 1945-1973, le pétrole du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord présentait des coûts d'exploitation plus bas pour chaque nouveau gisement découvert (jusqu'à moins de un dollar le baril).

De 1950 à 1970, le prix du brut a baissé continuellement, ce qui permit aux multinationales du pétrole de substituer leurs produits au charbon des mines européennes dont le coût d'exploitation était plus élevé (la Belgique est un exemple typique).

Mais le temps de l'énergie à bon marché est révolu.

Le problème de l'approvisionnement énergétique mondial est devenu un problème de prix.

Les ressources potentielles existent en abondance mais leur mise en valeur implique des coûts de production de plus en plus élevés, même pour le pétrole.

— Les hausses de l'OPEP ont dès à présent rendu rentables les gisements de la mer du Nord dont le coût de production est d'environ 10 dollars le baril. (Dès juin 1979, la British Petroleum a porté son prix du brut à 20,70 dollars le baril).

— Une hausse portant le prix du pétrole à 30 dollars le baril (en dollars constants) permettrait d'augmenter la production de pétrole de moitié par le seul accroissement des taux de récupération des gisements connus. (Rapport établi par la Rand Corporation en 1978).

(N.B. — A présent on se contente d'extraire le pétrole qui jaillit grâce à la pression naturelle. 80 % du pétrole reste au fond de la nappe. Des techniques de récupération « secondaire » permettent de faire passer le taux d'extraction de 20 à 30 % en injectant de l'eau ou du gaz dans le gisement.)

— La liquéfaction du charbon déjà pratiquée en Afrique du Sud et l'exploitation des schistes bitumeux du Colorado, de l'Utah et du

(*) Ce rapport publié dans le périodique « Faits et Arguments », peut être obtenu sur demande au PCB, 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

Wyoming et des sables bitumeux de l'Alberta deviennent rentables avec une fourchette de prix de 20 à 30 dollars le baril. De même que la production de carburants de substitution comme le gashol (mélange à base d'essence et d'alcool), carburant qui sera sans doute commercialement disponible en grandes quantités avant 1985 (Rapport du Département de l'Energie des Etats-Unis, 12 juillet 1979).

- A l'heure actuelle, 120 millions de mètres cubes de gaz extrait avec le pétrole continuent à être brûlés sur place en pure perte dans les pays de l'OPEP parce que le transport maritime exige que le gaz soit liquéfié, opération très coûteuse.

L'ATTITUDE DES PAYS DE L'OPEP

1. — Comme leurs réserves de pétrole sont limitées, les pays de l'OPEP ont le souci de les faire durer longtemps et d'en tirer le meilleur parti. Connaissant les lois du marché, ils savent qu'un accroissement désordonné de la production risquerait d'entraîner un effondrement des cours. Ils exploitent donc leurs puits avec modération afin de vendre leur pétrole au meilleur prix possible en limitant leur offre. Ils sont d'autant plus incités à agir ainsi que le pétrole est en général leur seule ressource naturelle.

2. — Les arguments que les dirigeants de l'OPEP font valoir pour justifier les dernières hausses de prix sont pertinents.

a) Le prix du brut étant facturé en dollars, la baisse de la devise américaine l'a constamment réduit en pouvoir d'achat. Pendant la période 1974-78, au lieu de s'élever, le prix du brut a baissé en valeur réelle.

b) Même évincés du contrôle d'une grande partie des gisements par les Etats producteurs, les multinationales conservent un rôle déterminant sur le marché grâce à leur réseau de raffineries, de chaînes de distribution, à leur flotte de tankers et à leurs bureaux d'étude. Cela leur permet de réaliser des bénéfices exorbitants en relevant leurs prix à la consommation bien au-delà des hausses à la production. L'écart entre le prix du produit brut et celui des produits finis s'est gonflé.

- En valeur nominale, le prix de l'Arabian Light est passé de 10,83 dollars à 13,35 dollars le baril de 1974 au 1er janvier 1979, soit + 23,26 %. Pendant la même période, le prix des produits raffinés livrés au consommateur final en Europe occidentale a augmenté de 55 % en moyenne.

- Au début de l'été 1979, le Département de l'Energie de Washington a du reste accusé sept compagnies américaines d'avoir pratiqué des relèvements de prix abusifs atteignant 1,7 milliard de dollars depuis 1973.

3. — Le prix du brut ne représente de toutes façons pas même le quart du prix payé par le consommateur.

- Depuis la réunion de Genève de l'OPEP (28 juin 1979), le prix du brut est établi sur une fourchette de 18 à 23,50 dollars le baril. Soit de 3,40 F à 4,70 F belges le litre.

- La différence avec le prix du litre d'essence (près de 19 F) atteint donc presque 15 francs — dont près de 9 francs prélevés par la

4. — A certains égards, les hausses de l'OPEP ont eu un effet salubre : elles ont attiré l'attention sur la quantité *limitée* des réserves.

ves pétrolières et la nécessité d'éviter leur gaspillage et de rechercher d'autres sources d'énergie.

LE JEU DES MULTINATIONALES

1. — Jusqu'en 1950, l'histoire du pétrole est celle de la domination absolue de sept grandes sociétés, les sept « Majors » :

- Standard Oil of New Jersey (aujourd'hui Exxon)
- Royal Dutch-Shell
- Mobil Oil
- Texaco
- Anglo-Persian (aujourd'hui British Petroleum)
- Standard Oil of California (Socal)
- Gulf Oil.

Les sept « Majors » imposent leur loi aussi bien aux pays producteurs qu'aux pays consommateurs.

Leurs bénéfices sont énormes d'autant plus que les Etats-Unis étant le principal producteur mondial (66 % de la production en 1945), le prix de vente est établi en se référant au prix des puits américains (prix du golfe du Mexique) même pour le pétrole à bon marché des gisements du Proche Orient que les « Majors » contrôlent à 90 %.

2. — De nouveaux venus apparaissent sur le marché au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, notamment l'ENI de Mattei qui obtient des concessions en Afrique du Nord et en Iran.

3. — Un tournant se produit vers 1970 : l'accroissement rapide de la demande permet aux pays producteurs d'imposer une hausse du prix de leur pétrole brut (Accords de Téhéran et de Tripoli, février 1971). Et le 23 décembre 1973, les douze pays de l'OPEP décident de porter le prix du brut à 7,11 dollars le baril. Par la suite, ils continuent à augmenter leurs prix. (Fourchette de 18 à 23,50 dollars à Genève, 28 juin 1979).

4. — Ces hausses du prix du brut ne dérangent pas les multinationales. Celles-ci conservant un rôle prépondérant sur le marché international, ces hausses leur permettent même souvent d'augmenter leurs bénéfices. Bénéfices du 1^{er} semestre 1979 : par exemple Exxon : 1.790 millions de dollars = + 30 % par rapport à 1978; Petrofina : 3.945 millions de francs contre 2.230 millions = + 77 %.

5. — Ces hausses permettent aux multinationales de consolider leurs positions dominantes :

a) en rendant dès à présent exploitables de nouveaux gisements (mer du Nord, Alaska, Mexique). De ce fait, la part du marché mondial contrôlée par l'OPEP est passée de 65 % en 1973 à 58 % en 1979;

b) en rendant exploitables dans l'avenir d'autres sources énergétiques où les multinationales procèdent à des investissements massifs (schistes et sables bitumeux, mines d'uranium et surtout charbon). Cela devrait permettre aux multinationales du pétrole de conserver la mainmise sur les ressources énergétiques quand les réserves de pétrole seront épuisées.

LA POLITIQUE DES ETATS-UNIS

1. — La hausse du prix du brut décidée par l'OPEP en 1970-71 n'a pas gêné les Etats-Unis, au contraire.

— Pour des raisons électorales et stratégiques, les Etats-Unis réservaient une part de leur marché intérieur à leurs propres gisements aux coûts beaucoup plus élevés.

— Dans les années 1960-70, cela en était arrivé à favoriser les pays d'Europe et le Japon qui consommaient surtout du pétrole à bon marché du Proche Orient.

— La hausse du prix du brut de 1970-71 supprima cet avantage. « Elle alla à tel point dans le sens des intérêts américains qu'on peut se demander si elle n'a pas été, en partie du moins, télécommandée par les Etats-Unis... Ce n'est pas un hasard si c'est justement le chah d'Iran qui s'est fait le porte-parole des pays producteurs, réussissant à canaliser leurs revendications dans le sens souhaité par les Etats-Unis et provoquant une hausse du brut non-américain miraculeusement égale à la différence qui séparait le brut du Moyen-Orient du brut américain ».

(J.M. Chevalier. « Le nouvel enjeu pétrolier ». Paris, 1973)

2. — Les hausses décidées par l'OPEP depuis décembre 1973 modifient toutefois la situation en portant le prix de leur pétrole brut à un niveau nettement plus élevé que celui des producteurs américains. (Celui-ci se situe actuellement à environ 6 dollars le baril). Elles sont plus sensibles pour l'Europe occidentale et le Japon que pour les Etats-Unis qui produisent encore 50 % du pétrole qu'ils consomment.

3. — Ces hausses posent toutefois des problèmes économiques et politiques qui concernent au plus haut point les Etats-Unis :

a) La masse de « pétrodollars » dont disposent les pays de l'OPEP permet à certains d'entre eux (l'Arabie saoudite notamment) d'effectuer des investissements qui leur assurent des positions non-négligeables dans l'économie américaine et ouest-européenne.

b) Ces ressources offrent aux pays de l'OPEP la possibilité de mener une politique qui ne répond pas forcément aux intérêts des puissances impérialistes. Cette perspective est d'autant plus inquiétante pour les Etats-Unis que certains pays de l'OPEP adoptent à l'occasion une position plus ou moins progressiste (Algérie, Lybie, Irak).

4. — D'où la nécessité de limiter les marges de négociation de l'OPEP en réduisant la dépendance des pays occidentaux à l'égard des fournitures provenant du Proche Orient. Le président Carter était très clair à cet égard dans son discours télévisé du 15 juillet 1979 : « *Notre dépendance excessive vis-à-vis de l'OPEP a déjà terriblement éprouvé notre économie... Cette dépendance intolérable à l'égard du pétrole étranger menace notre indépendance économique et la sécurité même de notre pays* ».

LA NOUVELLE POLITIQUE ENERGETIQUE DES PUISSANCES OCCIDENTALES

1. — La politique énergétique que les puissances occidentales veulent mettre en œuvre s'inspire de cette volonté de réduire les

positions de l'OPEP. Pour atteindre ce but, elle met l'accent sur la nécessité de réduire la consommation de pétrole, notamment en recourant dans une mesure accrue au nucléaire.

2. — Cette politique a été définie au cours d'une série de réunions internationales :

a) Le Conseil européen de Strasbourg (réunion des 9 chefs d'Etat ou de gouvernement de la CEE), les 21-22 juin 1979, se fixe pour objectif de maintenir au cours de la période 1980-85 les importations de pétrole à un niveau annuel égal ou inférieur à celui de 1978 par un renforcement des actions engagées pour les économies, le recours à l'énergie nucléaire, au charbon et, dès que possible, aux autres sources d'énergie de remplacement. « Sans développement de l'énergie nucléaire au cours des décennies à venir, il n'y aura pas de croissance économique possible. Les programmes nucléaires doivent donc être vigoureusement relancés. »

b) A Tokyo, les 28-29 juin 1979, au Sommet des « Sept » (les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la RFA, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie) s'engageant à ne plus accroître les importations de pétrole d'ici à 1990. « Sans développement de l'énergie nucléaire dans les décennies à venir, la croissance économique et un meilleur niveau de l'emploi seront difficiles à atteindre ».

3. — En dépit de ces déclarations, des divergences subsistent entre les différentes puissances occidentales car leur situation est loin d'être identique. C'est ainsi que la Grande-Bretagne est devenue presque autonome pour ses besoins pétroliers : les gisements de la mer du Nord fournissent 90 % de sa consommation. Que le charbon a conservé un rôle plus important en Grande-Bretagne et en RFA qu'en Belgique. Et que si les Etats-Unis préconisent la réduction de la consommation de pétrole, ils le proposent surtout pour leurs partenaires.

On retiendra cette constatation du chancelier H. Schmidt à la réunion de Tokyo : l'Occident, a-t-il dit, n'est plus un système uni et unitaire, mais une constellation d'intérêts divergents si pas proprement antagonistes.

PRIX ET CONSOMMATION DU PETROLE AUX ETATS-UNIS

1. — Si les dirigeants des Etats-Unis exigent que leurs partenaires diminuent leur consommation de produits pétroliers afin d'affaiblir les positions de l'OPEP, ils n'entendent pas imposer les mêmes restrictions aux consommateurs américains. Or les Etats-Unis consomment 40 % de la production mondiale de pétrole; leur consommation par habitant est deux fois plus élevée qu'en Europe occidentale et elle continue à augmenter.

— De 1974 à 1978, la consommation a augmenté de 1,6 % en moyenne par an aux Etats-Unis alors qu'elle diminuait de 0,9 % en Europe occidentale et qu'elle se stabilisait au Japon.

2. — La consommation est très élevée aux Etats-Unis. C'est en grande partie à cause du prix très bas des produits pétroliers. L'essence à la pompe coûte un dollar le gallon, soit moins de 8 francs belges le litre.

3. — Cela résulte des mesures prises autrefois pour protéger les producteurs nationaux contre les importations de pétrole à bon

marché du Proche-Orient : le prix intérieur du pétrole fut fixé à une moyenne entre le prix du pétrole « national » et celui du pétrole importé.

Ce système, adopté quand le prix du pétrole « national » dépassait celui du pétrole importé, aboutit aujourd'hui à un résultat opposé aux buts qu'il s'était assigné : le prix du pétrole « national » étant maintenu à un niveau assez bas (environ 6 dollars le baril actuellement), le prix moyen du pétrole commercialisé est très inférieur au prix mondial (environ 20 dollars).

4. — Pour corriger cette anomalie, les autorités américaines envisagent de libérer progressivement les prix du pétrole « national ».

D'après les projets Carter, le prix du pétrole provenant des puits exploités avant 1973 sera libéré par tranches successives; celui des puits exploités après 1973 sera libre à partir de 1980.

La libération des prix se heurte toutefois à l'opposition du public — et par ricochet du Congrès — car les énormes bénéfices des compagnies pétrolières ne sont pas de nature à faire accepter la nécessité d'augmenter les prix à la consommation.

5. — Le prix de 6 dollars le baril fixé pour le pétrole « national » incite les compagnies pétrolières américaines à restreindre leur production et à importer de plus en plus de pétrole du Proche-Orient jusqu'à ce que les prix intérieurs rejoignent le prix mondial.

Les Etats-Unis, qui produisaient il y a 20 ans la totalité du pétrole qu'ils consommaient, en importent aujourd'hui la moitié.

En mai 1979, l'administration américaine a même accordé une subvention de 5 dollars le baril pour l'importation de produits pétroliers afin de faire face à une pénurie momentanée.

Les Américains pompent ainsi le pétrole disponible sur le marché mondial en faisant marcher la planche à billets du Trésor pour préserver leurs propres réserves.

L'ALIBI PETROLIER

1. — La hausse du prix du pétrole brut a été systématiquement utilisée comme alibi pour expliquer les difficultés que connaît le système capitaliste. Cela permet d'en attribuer la responsabilité aux « Arabes ».

La hausse de prix décidée par l'OPEP en décembre 1973 fut présentée comme la principale cause de la crise économique de 1974. Or les signes précurseurs de la crise se manifestaient *avant* la hausse du prix du brut. En témoigne notamment l'article publié dans le Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank du 17 avril 1973 qui estime « probable, pour diverses raisons, que le « boom » ne persistera plus longtemps dans les pays de la CEE » et un autre, dans le Bulletin du 26 octobre 1973, qui prévoit « un relâchement conjoncturel imminent ».

Le même prétexte est utilisé à présent pour expliquer la récession qui se précise. Un document de l'OCDE, daté de juillet 1979, déclare que le produit national brut des 24 pays de la zone augmentera seulement de 2 % au lieu des 2,75 % prévus, à cause de la hausse du brut décidée par l'OPEP (en juin 1979). Or la croissance

d'abord prévue par les experts de l'OCDE était déjà en net recul par rapport au taux de 3,5 % de 1977 et 1978.

2. — Le prétexte pétrolier est utilisé pour justifier la politique d'austérité que les gouvernements d'Europe occidentale veulent appliquer. Le commissaire européen aux relations extérieures, Haferkampf, déclarait en juillet 1979 : « Le renchérissement du pétrole va entraîner une baisse de revenus de l'ensemble de la population de la CEE. Il est impossible que les effets du renchérissement du pétrole soient compensés par des augmentations de salaires » (« Echo de la Bourse », 17 juillet 1979).

3. — Il serait possible de neutraliser les conséquences de la hausse du brut en réduisant légèrement les taxes considérables prélevées par l'Etat dans les pays consommateurs (environ 59 % du prix de vente de l'essence en Belgique). Mais les Commissions Européennes ont insisté pour que les Etats membres s'abstiennent de neutraliser l'incidence des hausses du pétrole par des mesures fiscales ». (Réponse du ministre des Finances Geens à une question parlementaire, juillet 1979). Et elles proposent que les hausses des prix des produits pétroliers ne soient pas répercutées dans l'index du coût de la vie.

LA POLITIQUE ENERGETIQUE EN BELGIQUE

1. — Il n'y a jamais eu de véritable *politique énergétique* en Belgique. Celle-ci a été décidée par à-coups par les groupes industriels et financiers privés en fonction de leurs intérêts du moment. « Une analyse des mécanismes de décision fait bien apparaître les enjeux, la puissance des décideurs ». (Bulletin de la F.A.R., n°s 98-99-100, p. 9.)

2. — L'importance des principales sources d'énergie primaire fait apparaître plusieurs étapes :

a) Jusqu'aux années 1960, prépondérance du *charbon*.

b) A partir des années 1955-60, liquidation à la débandade de la plupart des charbonnages et rôle croissant du *pétrole* auquel s'ajoute à partir de 1968 le *gaz naturel*.

c) Depuis 1974, rôle croissant du *nucléaire* qui intervient à présent pour 25 % dans la production d'électricité.

3. — On peut formuler les hypothèses suivantes sur les intérêts des groupes industriels et financiers au cours de ces différentes étapes.

a) La plupart des charbonnages étaient contrôlés par les principaux holdings belges. Les puits contrôlés par la Société Générale fournissaient à eux seuls près de la moitié de la houille extraite des mines belges.

Leur exploitation, longtemps très rentable, devint déficitaire au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale. Pour faire face à la concurrence des charbons étrangers (américains surtout), importés dans une mesure croissante, l'Etat accorda des subventions énormes. (Près de 98 milliards de F de subsides de 1950 à 1978.) La liquidation des charbonnages ne dérangerait donc nullement les groupes financiers auxquels ils ne rapportaient plus de bénéfices.

b) Le rôle croissant du pétrole intéressa surtout les holdings belges parce qu'il assurait de l'énergie primaire à meilleur compte aux entreprises industrielles.

La plupart des compagnies pétrolières opérant en Belgique sont en effet des multinationales étrangères. Il n'y a qu'une société belge, Petrofina — dans laquelle la Société Générale a des intérêts — dont les activités s'exercent surtout à l'étranger mais qui exploite à demi avec British Petroleum la raffinerie SIBP (30 % de la capacité de raffinage du pays).

Les compagnies pétrolières ont toutefois toujours bénéficié d'appuis influents auprès des autorités. Cela leur a valu d'être dispensées de la déclaration préalable de hausse de prix dès 1959 par le ministre des Affaires économiques Jacques Vanden Schueren (aujourd'hui directeur de la Société Générale) dont le chef de cabinet était Raymond Pulinckx (aujourd'hui administrateur délégué de la FEB) et l'adjoint Paul Hatry (aujourd'hui administrateur délégué de la Fédération Pétrolière Belge). Les « contrats pétroliers » conclus par la suite — contre l'avis des syndicats — continuent à leur assurer un régime de faveur.

Le recours au gaz naturel répondait pour les mêmes raisons aux intérêts des groupes industriels (source d'énergie à bon marché). De plus, les trusts de l'électricité y acquièrent une participation de 33 % dans Distrigaz, qui a le monopole de la distribution du gaz naturel.

c) La Belgique est un des pays où le nucléaire est le plus développé.

Cela peut s'expliquer par l'influence dont disposent les trusts de l'électricité (Intercom, Ebes, Unerg) qui sont contrôlés en commun par les principaux holdings du pays (Société Générale, Bruxelles-Lambert, Empain, Cobepa).

Dès 1974, le chevalier Thys, administrateur-délégué d'Electrobel, expliquait aux actionnaires qu'en commandant Doel et Tihange, cette société « avait fait une opération en or ».

En dehors des bénéficiaires que les centrales nucléaires assurent aux « électriciens », leur construction fournit des commandes importantes à des sociétés comme Cockerill et les ACEC, qui ont des attaches étroites avec la Société Générale.

Pierre JOYE.

LE NUCLEAIRE

Le problème de l'énergie est avant tout un problème politique, avons-nous admis. Cette proposition, qui ne sera certainement pas contestée, n'empêche nullement que les bases techniques et scientifiques du problème constituent un facteur de la décision politique.

Les points sur lesquels il me semble essentiel d'avoir des données précises sont :

- les déchets
- les risques d'accident
- les réacteurs à neutrons rapides (surrégénérateurs)
- les conditions sociales (sécurité des travailleurs, emploi...).

1. LES DECHETS

Fondamentalement, c'est un problème non résolu, et le plus grave sans doute que le nucléaire nous pose.

« Quand un combustible sort du réacteur, il possède la radioactivité maximale; il est alors stocké quelques mois dans une piscine située près du réacteur. Ce stockage a pour but de laisser décroître une partie de la radioactivité (environ 1/10 au bout du mois) et de faire disparaître certains produits radioactifs à la vie courte. Puis il est envoyé dans les usines de retraitement où s'effectue la séparation des différents composants (uranium, plutonium, transuraniens, radionucléides à longue période, produits de fission, métaux radioactifs divers). Ces usines constituent de loin la plus importante cause de contamination de l'environnement par l'industrie nucléaire. Enfin les déchets, c'est-à-dire les radio-éléments non utilisables, sont traités et conditionnés. Les déchets à très faible activité sont dispersés dans la mer ou l'atmosphère. Les déchets à faible radioactivité sont justiciables du stockage en surface. Le site de La Hague utilisé à ces fins jusqu'à présent sera saturé en 1990. Ces déchets présentent des risques assez faibles mais ont des volumes importants. Ce sont en outre les plus nombreux car ils sont une conséquence du fonctionnement normal des centrales et des usines de fabrication du combustible. Sans compter que dans quelques années, à moins de transformer en mausolée chaque centrale en fin de fonctionnement (ce qui impose une surveillance du site pendant plusieurs centaines d'années), la solution est de la démolir (*ce qui double par ailleurs l'investissement initial*). Elle sera donc envoyée pièce par pièce sur un site de stockage.

Les déchets contenant des transuraniens pourraient, eux, être stockés dans des formations géologiques telles que le sel, le granit, le basalte. Enfin, pour l'instant, les déchets à haute activité (tels les produits de fission) sont conservés sur le lieu de production (usine de retraitement) dans des cuves en inox à double paroi. Ce stockage présente l'inconvénient majeur que du fait de la corrosion, les récipients doivent être remplacés après quelques décennies d'utilisation. Aussi procède-t-on un peu partout dans le monde à des recherches sur divers modes de stockage et d'élimination durable de ces déchets sous forme solide, comme la vitrification. Les produits vitrifiés seraient alors stockés dans des puits « ventilés ». (La Recherche, n° 55, avril 1975, p. 312).

En résumé : les centrales produisent divers types de déchets, différent à la fois par l'intensité de leur émission radioactive, et par la durée qui caractérise celle-ci (la période est le temps pour que la radioactivité initiale d'un élément diminue de moitié).

Certains produits ont une période très longue : iode 129 (16 millions d'années), technicium 99 (210.000 ans), neptunium 237 (2,13 millions d'années), plutonium 239 (24.000 ans), americium 243 (7.900 ans).

On a longtemps espéré transformer ces produits, en les soumettant à un bombardement de neutrons dans le cœur d'un réacteur de manière à les transformer en éléments stables. Mais cette voie semble aujourd'hui abandonnée, pour des raisons scientifiques et économiques. Il n'est donc pas question aujourd'hui de diminuer la radioactivité des déchets, mais bien de trouver un emballage, un mode de stockage le mieux adapté possible au type de déchets auquel on a affaire. Dans cette optique, aucun procédé ne semble aujourd'hui avoir fait ses preuves; par exemple, les déchets moyennement radioactifs sont emballés dans du béton, et immergés en mer. Le procédé de vitrification auquel il est fait allusion plus haut, semble aujourd'hui le moins mauvais, mais l'énormité du temps pendant lequel ces blocs de verre sont appelés à isoler les déchets est telle que leur fiabilité ne peut être considérée comme absolue (cf. La Recherche, n° 91, juillet-août 1978, p. 698).

La Belgique est le siège d'une usine de retraitement à Mol-Dessel, Eurochemic. Elle est arrêtée depuis 1974 pour décontamination.

Les déchets produits par une centrale comptent en dizaines de tonnes par an.

Autre remarque : les déchets provenant de la filière PWR (choisie par la Belgique, licence Westinghouse) sont nettement plus radioactifs que ceux qui proviennent de la filière LWR (eau lourde, graphite).

2. LES RISQUES D'ACCIDENT

On a jusqu'à présent procédé à de nombreuses évaluations quantitatives basées sur le calcul des probabilités. En général, ces estimations semblent inférieures à la fréquence réelle d'accidents (plus ou moins graves) observés dans les centrales en fonctionnement. La raison en est que les probabilités de pannes couplées ou simultanées sont généralement considérées comme quasi impossibles (si l'événement A a 1 chance sur 1.000.000 de se produire, si l'événement B est aussi peu probable, la probabilité d'observer simultanément A et B n'est d'1 chance sur 1 millions de millions que si A et B sont non-corrélés; mais si précisément l'accident A détériore les conditions de fonctionnement du réacteur, l'accident B peut être rendu beaucoup moins improbable; c'est ce qui s'est passé à Three Mile Island). Une autre raison de cet écart est certainement à attribuer à des déficiences quant à l'application des normes de sécurité dues au fonctionnement réel des centrales, en particulier à la nature du pouvoir : la recherche du profit maximal et la sécurité la plus grande sont des exigences opposées.

Sans entrer dans les détails, il faut remarquer :

— Que les probabilités d'accident sont calculées pour un réac-

teur, et par unité de temps. Un nombre dérisoirement petit, correspondant au risque annuel qu'une centrale connaisse tel accident, doit donc être multiplié par le nombre de centrales en service, et par leur durée d'utilisation.

— Que dans les centrales classiques, le type d'accident possible est toujours lié à une contamination radioactive, plus ou moins grave, à l'intérieur de la centrale (pour les travailleurs) ou à l'extérieur. Il n'y a pas de risque d'explosion nucléaire (pas de masse critique). L'accident sans doute le plus tragique qu'on puisse imaginer répond au doux nom de syndrome chinois : il s'agit d'une situation dans laquelle la circulation d'eau est bloquée dans le circuit primaire; dès que le niveau de l'eau baisse dans le réacteur, la réaction nucléaire s'interrompt, mais la radioactivité résiduelle du cœur du réacteur amène celui-ci à des températures extrêmement élevées, puisque c'est le circuit primaire qui assure son refroidissement. Les températures atteintes peuvent être telles que l'enceinte de béton ne résiste pas et que le cœur s'enfonce à quelques dizaines de mètres de profondeur, risquant même de polluer la nappe phréatique (eau souterraine) et donc de diffuser les éléments hautement radioactifs à des centaines de km du site de la centrale. Ce phénomène a commencé à se produire à Three Mile Island, mais il a été possible de reprendre le contrôle du réacteur avant que la température n'atteigne un niveau auquel l'enceinte du réacteur n'aurait pas résisté. Cela a pu se faire au prix de l'échappement d'un petit nuage contenant de l'iode 129 radioactif.

Les problèmes se posent très différemment en ce qui concerne les surrégénérateurs.

3. LES SURREGENERATEURS

On a coutume de dire (ou d'entendre dire) que les surrégénérateurs permettent de multiplier par 50 le rendement de l'uranium, combustible des centrales nucléaires. Cet argument est vrai en théorie, mais ne tient aucunement compte des données technologiques et économiques de la mise en œuvre des centrales à neutrons rapides. Il est à mon avis de la même nature que l'argument qui consiste à partir d'une mesure du flux solaire pour en conclure que l'énergie solaire pourrait rencontrer tous nos besoins. Cet aspect de la question est bien expliqué dans le dossier du MOC (analyse et propositions, p. 122). Il tient essentiellement à des questions de délai. Le surrégénérateur utilise comme combustible du plutonium, qui est un produit de la réaction (neutron + uranium). En plaçant des barres d'uranium dans la partie externe du cœur d'un réacteur, cet uranium se transforme en plutonium sous l'effet des neutrons émis dans la réaction centrale (la fission, qui produit l'énergie); la réaction nucléaire produit donc au-delà d'un certain laps de temps une couverture de plutonium supérieure à celle de départ. Pour que ça fonctionne, il faut au départ disposer d'une grande quantité de plutonium, ce qui suppose *au préalable* un développement très important des centrales nucléaires classiques. Il faut aussi des usines de retraitement (étape sans doute la plus dangereuse de la production nucléaire) capables de séparer le plutonium des autres déchets et produits de fission. Ceci dit, il faut 18 ans pour qu'un surrégénérateur crée la quantité de plutonium qu'il a consommé. Quantitative-

ment, pour obtenir les 4 tonnes nécessaires au fonctionnement d'un surrégénérateur de 1000 MWe, 5 centrales PWR de 1000 MWe doivent tourner pendant 4 ans, et 150 tonnes de combustible doivent être retraités annuellement. Si l'on voulait utiliser effectivement les potentialités énergétiques de l'U 238 transformé en plutonium (théoriquement un facteur 40 ou 50 par rapport aux centrales classiques nucléaires, PWR par exemple), il faudrait probablement passer par un stade où l'équivalent de notre production actuelle totale (à l'échelle européenne) serait d'origine nucléaire !

L'argument rentabilité me semble devoir donc être pris avec des pincettes.

Quant aux inconvénients des surrégénérateurs, ils sont loin d'être négligeables. Ils tiennent aux propriétés spécifiques du plutonium, et à la technologie particulière des surrégénérateurs.

— Le plutonium 239 a une période de 24.000 ans. Il induit des cancers des os et des poumons, par une mise en contact prolongée avec des quantités de Pu dont l'activité est de quelques microcuries, soit 10.000 fois *moins* que l'activité d'1 gramme de Pu 239. Les dangers les plus grands sont liés à l'éventualité d'inhalation (surtout pour les travailleurs des usines de retraitement, et à partir des déchets de fonctionnement : lorsqu'on fait les comptes — un bilan de masse des quantités que l'on devrait séparer — on s'aperçoit que 2 à 3 % du Pu a disparu; il est donc mélangé avec des déchets théoriquement moins dangereux. La séparation au niveau des usines de retraitement n'est pas parfaite). On n'a donc pas intérêt à accroître excessivement la production de Pu.

— Le Pu sert à fabriquer des bombes atomiques. La masse critique est de 6 kg de Pu 239 pur. Une centrale PWR de 1000 MWe produit 200 kg/an. Les risques de dissémination des armes nucléaires sont donc bien réels.

— Les risques d'accident sont beaucoup plus importants que dans les autres centrales nucléaires. Le fluide caloporteur (qui sort la chaleur du cœur du réacteur) est du sodium (Na). Le sodium réagit explosivement avec l'eau et s'enflamme spontanément au contact de l'oxygène de l'air, d'où de grandes difficultés à prévoir. Les Soviétiques en ont eu un avant-goût avec leur prototype de Schevchenko, qui construit en 1973, ne fonctionnait toujours pas début 77 suite à des fuites dans les échangeurs sodium-eau (voir « La Recherche » n° 72, nov. 76, p. 988). Les précautions prises pour éviter ces deux types d'accidents sont importantes, mais le sodium étant très corrosif, il est difficile de prévoir la durée de résistance des gaines et canalisations. Les recherches se poursuivent sur les incendies de Na; on est aujourd'hui incapable de maîtriser un feu de quelques centaines de kilos de Na.

Le sodium exposé à un flux de neutrons devient lui-même radioactif.

L'accident de Schevchenko en URSS semble avoir été sérieux. Dans le livre édité par la CFDT (« L'électronucléaire en France », Seuil, p. 303) on l'attribue à une mauvaise surveillance de l'installation. La propriété collective des moyens de production ne garantirait donc pas absolument contre les explosions eau-sodium.

Enfin, en ce qui concerne le réacteur lui-même, une différence très importante le distingue des réacteurs PWR. Alors que dans les réacteurs PWR l'absence d'eau (liquide refroidisseur) arrête automatiquement la réaction nucléaire (seule la température continue à s'élever, provoquant éventuellement le risque d'échappement de produits radioactifs signalé plus haut), il n'en est pas de même dans les surrégénérateurs : l'arrêt du refroidissement par le sodium peut au contraire activer la réaction. Ce risque est celui que l'on appelle « excursion nucléaire ». Bien que la disposition du cœur soit prévue pour éviter la concentration du Pu susceptible de provoquer une explosion nucléaire, une rupture du circuit primaire du Na pourrait provoquer une perturbation du cœur et une activation de la réaction qui finisse par déboucher sur une explosion. Le risque est évidemment minime, mais vaut-il la peine d'être pris ?

En bref donc : dangers plus graves, et production massive de Pu si on développe les surrégénérateurs.

4. LES CONDITIONS SOCIALES

— Créations d'emplois : elles sont réelles, mais certainement inférieures (et de beaucoup) à ce que permettrait une politique d'économies d'énergie. Economies d'énergie ne signifiant pas dans ce cas diminution de la consommation, mais utilisation rationnelle (en cascade) de l'énergie produite.

— En ce qui concerne la sécurité de la population, et en particulier celle des travailleurs — sujet de préoccupations essentiel —, il ne faut surtout pas raisonner en termes de seuil d'exposition dangereuse. C'est au contraire en termes de doses cumulées qu'il faut raisonner. Le rapport du Conseil Supérieur d'Hygiène publique au ministre de la Santé publique et de la Famille sur la production d'énergie électrique à partir de la fission nucléaire (13 janvier 1978) qui a motivé l'arrêt de fermeture de Tihange par le bourgmestre de Huy contient de nombreuses données intéressantes, en même temps que des remarques inquiétantes.

Les effets génétiques des radiations ionisantes sont aujourd'hui admis, bien que très mal connus. Il est évidemment indispensable d'assurer des services de contrôle médical très stricts.

En tout état de cause, et en dehors d'un accident bien entendu, la pollution radioactive générale par les centrales nucléaires est très faible (moins d'un % de la radioactivité ambiante, c'est-à-dire naturelle + les retombées des explosions nucléaires atmosphériques à des fins militaires). Ce qui ne signifie pas qu'il en est de même au voisinage des centrales, et des usines de retraitement, a fortiori pour les travailleurs qui y sont occupés.

Des remarques inquiétantes ont trait à la nécessité « de disposer d'un corps d'élite de responsables de la conduite des installations disposant également d'une autorité appropriée en matière de sécurité. La qualité morale et l'équilibre psychologique des membres de ce corps d'élite a au moins autant d'importance que la compétence et l'expérience. Un avis médical et une enquête de moralité seraient souhaitables, mais celle-ci devrait être faite avec la discrétion et la rigueur nécessaires ».

Ou encore, quant à des conditions à respecter si l'on tient à éviter les accidents : il faudrait « renforcer les mesures de sauvegarde pour les situations exceptionnelles (sabotage, émeute, grève, etc...) »

De manière plus générale, on est ainsi amené à examiner l'argument souvent brandi par les écologistes : société du plutonium = société policière. Sous cette forme, c'est évidemment un peu court, mais il me paraît toutefois que les deux remarques citées plus haut soulèvent des questions quant à la compatibilité entre les libertés démocratiques et les mesures que la sécurité nucléaire imposera de prendre. La première remarque à propos du corps d'élite me semble ouvrir la voie aux interdits professionnels...

Une remarque intéressante du même document concerne la nécessité de séparer les équipes de contrôle de celles responsables du fonctionnement des centrales.

Une dernière remarque à propos de pollution thermique : alors que les centrales traditionnelles (non nucléaires) permettent de diminuer celle-ci en utilisant les calories rejetées par le chauffage urbain au lieu de les gaspiller, cette possibilité est bien moins évidente avec les centrales nucléaires. Les conditions d'implantation des centrales nucléaires sont en effet contradictoires avec le développement du chauffage urbain : alors que celui-ci ne se justifie que dans des zones assez denses et urbanisées, les centrales nucléaires se situent à l'écart des zones les plus peuplées — heureusement d'ailleurs. On peut donc, comme à Tihange, cultiver des fraises hors saison avec l'eau chaude des centrales nucléaires, mais la possibilité d'éviter réellement des gaspillages reste très limitée.

A titre documentaire et en guise de conclusion provisoire, voici comment Kapitza voyait le problème (devant l'Académie des Sciences de l'URSS lors de la célébration du 250^e anniversaire de cette institution, en novembre 1975) :

« Il est bien connu que le passage de toute l'énergétique du pays à l'énergie nucléaire exigera la solution de 3 difficultés principales :

— les fragments de fission de l'uranium sont fortement radioactifs, et leur stockage d'une manière sûre pose de grandes difficultés techniques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions universellement acceptées;

— les grandes centrales atomiques de millions de kilowatts présentent un grand danger pour la nature environnante et en particulier pour l'homme. En cas d'accident ou de sabotage, les fuites de radioactivité pourraient éliminer toute vie, sur une surface de plusieurs kilomètres carrés, comme la bombe d'Hiroshima (...);

— une large utilisation de l'énergie électrique nucléaire conduit à une grande dissémination du plutonium (...) dans le monde entier et rend beaucoup plus difficile le contrôle de la dissémination des armes nucléaires ».

Pierre GILLIS.

EN DIAGONALE

Le verdict inique d'un procès de plus pour délit d'opinion est tombé à Prague, alors que nous mettions sous presse. Un événement qui porte atteinte au crédit du socialisme, qui sert ses adversaires et ceux de la détente. Un acte devant lequel, comme le soulignait le Bureau politique du PCB dans un communiqué (*), on ne peut rester silencieux — même si ce n'est pour n'en dire ici que ces quelques mots. Mais si certaines pratiques ont décidément la vie dure à Prague, une certaine idée n'en continue pas moins à vivre, au travers des luttes, en Europe : celle d'eurocommunisme. L'article de Rosine Lewin, ci-après, fait le point à ce sujet.

PAS MORT, L'EUROCOMMUNISME

Neuf jours d'octobre dans la péninsule ibérique, à Lisbonne d'abord, à Madrid ensuite. Neuf jours d'entretiens et de dialogues denses : Enrico Berlinguer a fait un bon voyage.

A Lisbonne, le secrétaire-général du Parti communiste italien ne s'est pas borné à rencontrer Alvaro Cunhal, secrétaire-général du Parti communiste portugais. Il a eu aussi de longs entretiens avec plusieurs dirigeants du Conseil de la révolution, ainsi qu'avec Mario Soarès, chef de file des socialistes portugais, et avec le président de la république portugaise, le général Eanes.

A Madrid, la délégation du PCI a discuté longuement avec Santiago Carrillo, ainsi qu'avec Felipe Gonzalez, secrétaire général du PSOE.

Ici et là, les conférences de presse ont été naturellement centrées sur le thème de l'eurocommunisme. « Nous percevons avec acuité la crise profonde qui frappe l'Europe occidentale, a déclaré Enrico Berlinguer. Cette crise peut être le moment de grands changements — positifs ou négatifs. La crise peut aggraver le déclin en cours en Europe occidentale, elle peut aussi offrir l'occasion de changements, nécessaires pour en sortir. D'où la nécessité de faire avancer la recherche commune et si possible, un travail commun à toutes les forces de gauche et démocratiques de cette Europe occidentale — et de chercher en même temps à développer les rapports de coopération avec les mouvements progressistes du tiers monde ». Ce sont là, a indiqué Enrico Berlinguer, les deux axes sur lesquels nous entendons développer davantage encore notre initiative internationale.

Quand on parle d'eurocommunisme, a dit le secrétaire général du PCI, on pense généralement à trois partis communistes : ceux de France, d'Italie et d'Espagne. Ce n'est là qu'une partie de la réalité, a-t-il ajouté. L'eurocommunisme n'est pas une association

(*) Cf. « Le Drapeau Rouge », 20-21 octobre 1979.

à trois, quelque chose de fermé qui se voudrait centre organisateur ou directeur. S'il est vrai qu'en Italie, forces communistes et socialistes ont fait récemment un pas en avant dans la collaboration des deux partis, il nous apparaît nécessaire que les forces de gauche européennes se rencontrent, que communistes et socialistes dialoguent et coopèrent. Nous sentons tout le poids des divisions qui se sont opérées dans le mouvement ouvrier, au sein des forces de gauche européennes. Nous pensons que ces divisions ne peuvent être surmontées d'un coup, mais qu'il est possible et nécessaire d'œuvrer dans cette direction.

L'action eurocommuniste du PCI se déroule donc sur le terrain des problèmes concrets, recherchant les convergences entre toutes les forces qui ont l'ambition de faire de l'Europe un pôle de paix et de détente, qui ont l'ambition de resserrer les rapports entre classe ouvrière d'Europe et travailleurs du tiers monde afin de stabiliser un nouvel ordre économique indispensable pour surmonter la crise.

A ces propos de Berlinguer, nous voudrions ajouter quelques réflexions de *Pietro Ingrao* puisées dans le savoureux livre intitulé « *La politique en grand et en petit* » (*).

« L'eurocommunisme n'est pas un camp, et encore moins un bloc de partis communistes unis par des liens organisationnels ou par l'identité de leur programme, écrit Ingrao. Nous sentons tous que des cristallisations de ce type ne seraient pas fécondes, qu'elles amèneraient plus de rupture que d'élargissement. Le refus d'une telle cristallisation exige aussi que soit dépassé ce qui reste diplomatique tant dans les rapports des partis communistes entre eux à propos des expériences faites, des luttes, des recherches, que dans leurs rapports avec les autres forces démocratiques et de gauche. De ce point de vue, il ne suffit pas non plus de bâtir un polygone de forces statiques. Il ne s'agit pas de vendre aux camarades espagnols une recette de notre cru, ou d'en importer une pour nous de la France. Il s'agit de soumettre réellement à la discussion nos expériences respectives et donc de s'exposer au débat, à la critique, indépendamment de l'idée selon laquelle chacun fait ce qui lui plaît chez lui... »

On a pu croire l'eurocommunisme malade, voire mort. C'est vrai que l'échec électoral de l'Union de la gauche en France lui a porté un coup et que les difficultés réelles des communistes italiens, face à une Démocratie chrétienne immobiliste, ont terni son éclat. Mais il serait sot d'imaginer que ces échecs aient pu mettre à mort une idée aussi essentielle, qui fait corps avec la perspective de la marche pacifique, démocratique et pluraliste vers le socialisme. Une perspective réaffirmée par le 23^e congrès du Parti communiste de Belgique, dans une résolution qui, il n'est pas inutile de le rappeler, situe aussi « son » eurocommunisme (**).

R. L.

(*) Collection Dialectiques-Interventions, chez Maspero, 1979.

(**) La résolution du 23^e congrès du PCB est éditée en brochure, que l'on peut obtenir sur demande.

DAVID SCHEINERT ET LES LETTRES BELGES

Je n'ai guère le goût de la polémique. Il me semble pourtant que la contribution de David Scheinert (*) appelle quelques commentaires. Je suis de ceux qui tiennent l'œuvre d'un Scheinert pour non négligeable, mais de là, à en arriver, comme il le fait, à se proclamer l'unique écrivain progressiste de Belgique... Je crois aussi qu'il est utile de secouer la poussière qui encombre les lettres françaises de Belgique, mais, là encore, il y a la manière et il importe notamment de ne pas se tromper d'adversaire. Certains trouveront tonique la manière dont Scheinert règle ses comptes. Personnellement, j'estime qu'à côté de considérations qui, à l'analyse, ne sont guère que des lieux communs sur la situation de nos lettres, les difficultés à être édité, il y a dans cette prose non seulement des partis pris (et pour-quoi pas ?), mais aussi de graves erreurs politiques : il est pour le moins curieux d'invoquer un Claude Vignon, bien connu pour ses positions droitières marquées, et de s'en prendre par ailleurs — en n'ayant même pas le courage de le citer — à un homme de gauche comme Albert Ayguesparse. Que Scheinert et lui soient brouillés relève de l'anecdote : Scheinert, par ses positions tranchées, n'en est-il pas arrivé progressivement à faire le vide autour de lui ? L'énumération d'écrivains de gauche qui ont été amenés à prendre leurs distances vis-à-vis de lui serait, malheureusement, bien longue. Il y aurait également beaucoup à dire de la hargne que Scheinert manifeste à l'égard d'un Roger Foulon qui doit être le moins rétrograde des présidents que l'AEB s'est donné.

A propos de progressisme, il y a autre chose, de bien plus grave à mon sens. Je ne dénie pas à Scheinert le droit d'affirmer ses racines, mais qu'il laisse aux autres le droit de le faire. Des écrivains, comme Guy Denis ou Hubert Juin, pour ne citer que ceux-là (et ils sont de gauche, David !), ne manquent jamais de répéter qu'ils sont de ce Luxembourg qui nourrit, irrigue leur œuvre. Que je sache, la reconnaissance du fait régional est un des vieux combats du progressisme wallon et quant à moi, j'estime que l'affirmation régionaliste — contre un pouvoir central loin des gens et de leurs préoccupations — constitue une des données de base de la lutte pour plus de démocratie.

Enfin, en ce qui concerne la place faite dans la presse aux lettres française de Belgique, il semblerait que Scheinert ferait bien de lire de temps à autre « Le Drapeau Rouge » qui avait d'ailleurs salué comme il se doit son dernier livre...

Francis CHENOT

(*) Voir C.M. n° 57 (septembre 1979).

LES CAHIERS
MARXISTES...

c.m.
revue mensuelle

...ONT DIX ANS

En janvier 1980, les C.M. feront peau neuve. Ils marqueront ainsi dix années d'existence, faites de réflexion au fil des luttes. Mais surtout, ce changement de formule marquera le souci de l'équipe de rédaction d'améliorer l'outil que constituent les C.M. D'y cerner toujours mieux les questions essentielles du combat pour et par la démocratie, pour une alternative antimonopoliste. D'y approfondir la réflexion sur les problèmes spécifiques de la culture et de l'idéologie, sur le rôle des institutions. D'y prendre mieux en compte les formes nouvelles de prise de conscience anticapitaliste. D'y faire davantage encore place au débat indispensable des progressistes.

Offrez-vous donc une arme utile dans vos luttes. Dès maintenant, abonnez-vous !

(Voir au verso)



**cahiers
marxistes**



L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F
L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F
Etranger : 600 F
Soutien : F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles
Téléphone : (02)512.90.12
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F